



Le portrait du Journal du Palais

Un barde du chaos... tout de même très ordonné

1972 : le Bloody Sunday en janvier, le premier sommet de la Terre en juin et le dernier pas sur la Lune en décembre. Et parmi ces événements fabuleux s'en cache un autre plus discret, qui a pourtant mis un sourire sur le visage de milliers de personnes : la naissance de John Lang à Paris. Et croyez-moi, il est bien plus fun que le sommet de la Terre. *Page 24*

Velux à Marnay : une fenêtre sur la réussite

Implanté depuis 1997 en Haute-Saône, le site KH-SK France a récemment investi 40 M€ dans l'agrandissement de ces locaux. Entre savoir-faire, innovation et ambition environnementale, plongée au cœur d'une réussite industrielle. *Page 4*

Dans l'Yonne, les matelas ont droit à une seconde vie

RetourMat s'est spécialisé dans un marché encore méconnu : recycler les matelas et autres produits de literie issus des retours du e-commerce. *Page 6*

8 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 22

La BFC au cœur d'une future autoroute de l'hydrogène



Projet majeur de la transition énergétique européenne, Hy-Fen entame sa phase de concertation publique. Portée par NaTran, cette dorsale

de 820 km reliera le sud de la France jusqu'à la frontière allemande pour un investissement de 4,5 Mds€. Traversant la région BFC sur une centaine

de kilomètres, l'ouvrage vise notamment à accompagner la décarbonation de l'industrie locale et à inscrire le territoire au croisement des grands flux

européens d'énergie propre dès sa mise en service prévue en 2032.

Page 3

La fromagerie Gaugry poursuit sa mutation

Face à une demande en croissance continue depuis plus de 30 ans sur l'ensemble de son catalogue (AOP Époisses, Chaource, IGP Brillat-Savarin, Délice de Bourgogne), la Fromagerie Lincet, qui a racheté la fromagerie Gaugry, passe à la vitesse supérieure. Pour accompagner ce développement, le groupe familial co-dirigé par Grégoire et Mathilde

Lincet a engagé depuis plusieurs mois un vaste projet d'extension sur son site de Brochon. Aujourd'hui limité à une capacité de production d'environ 400 tonnes par an, il verra sa capacité multipliée par quatre. Au total, 30 M€ seront investis pour agrandir le site et créer un pôle d'accueil touristique.

Page 8

Conjoncture BFC : des entreprises solides mais attentistes. *Page 13*

Business Industries
DIJON

2 & 3 DÉCEMBRE 2026 | DIJON PARC EXPO | 6^{ÈME} ÉDITION

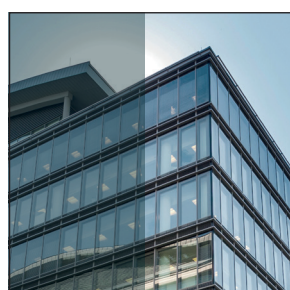
2 JOURS dédiés à L'INDUSTRIE

- ◆ Sous-traitance industrielle
- ◆ Équipements de production
- ◆ Fournitures industrielles
- ◆ Services à l'industrie

RÉSERVEZ VOTRE STAND
info@businessindustries-dijon.com
02 52 41 10 10

www.businessindustries-dijon.com

R 28302 - 5040 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...



Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

www.impact-property.fr
Gestion locative & technique



Votre gestionnaire immobilier : Audrey HERAMBourg
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr

La féminisation progresse en politique



Collaboration entreprises et recherche publique



Retards de paiement



baromètre

Politique : la féminisation progresse en BFC

Après les élections de 2026, les femmes constituent 48 % des élus municipaux en BFC. C'est 10 points de plus que précédemment, sous l'impulsion d'une évolution législative : dorénavant, toutes les communes doivent présenter des listes de candidats complètes et paritaires. Toutefois, le taux de féminisation reste d'autant plus faible que les responsabilités augmentent : seuls 23 % des maires sont des femmes dans la région, une part qui progresse à peine par rapport aux élections précédentes. Les femmes n'occupent que 36 % des postes de premier adjoint. Cette année, 4.673 listes ont été présentées dans 3.685 communes de BFC, dont 27 % étaient conduites par une femme.

Entreprises et recherche : la collaboration reste difficile

Le dernier baromètre Unys x Opinionway révèle que 86 % des Français interrogés estiment que le manque de coopérations entre les entreprises et la recherche pénalise l'économie du pays dans des secteurs stratégiques, impactant directement l'innovation et la compétitivité. Pourtant, 91 % des dirigeants reconnaissent largement les intérêts et sont prêts à collaborer avec la recherche publique, mais seuls 24 % passent à l'action. La méconnaissance des travaux des scientifiques constitue le premier frein à l'action pour 53 % des dirigeants. Quand 52 % des répondants évoquent la complexité des démarches administratives comme obstacles plus opérationnels.

Retards de paiement : la France à nouveau dans le vert

Le groupe Altarex, dévoile son panorama des retards de paiement en Europe et en France des organisations privées et publiques au 1^{er} semestre 2026. Après une dégradation continue observée en 2024 puis amplifiée en 2025, les comportements de paiement des entreprises françaises se redressent nettement au deuxième trimestre 2026. Près d'une entreprise sur deux (49,7 %) règle désormais ses fournisseurs à l'échéance, contre 45,2 % un an plus tôt. Avec un retard moyen désormais réduit à 12,3 jours, la France fait mieux que la moyenne européenne (13,1 jours). La France renoue ainsi avec son meilleur niveau depuis trois ans et efface progressivement la détérioration enregistrée depuis la fin de 2023.

Alain Savouré embarque les Auxerrois et les touristes pour une balade au fil de l'Yonne. Avec son bateau Le Valdésir, le propriétaire mise sur une formule volontairement intimiste, mêlant promenade, histoire et convivialité.



Douze passagers et l'Yonne pour décor

Depuis le début du mois de juillet, Le Valdésir promène ses passagers sur l'Yonne et le canal du Nivernais. Pourtant, malgré une homologation qui lui permettrait d'accueillir jusqu'à 50 personnes, Alain Savouré a fait un choix bien différent : 12 passagers maximum. La raison est d'abord réglementaire. Le navigateur dispose d'une licence de petite navigation, qui limite aujourd'hui la capacité à douze personnes. Mais le propriétaire y voit surtout un avantage. « À 12, c'est plus cosy et plus sympa », résume-t-il. Un petit groupe permet de discuter, d'échanger et de profiter davantage de la balade. L'idée de se lancer dans cette aventure est née presque naturellement. Installé à Auxerre, Alain Savouré venait auparavant de Puisaye, où il possédait notamment un hôtel trois étoiles à Saint-Fargeau.

Déjà familier de la navigation et de la petite plaisance, il voit dans l'arrivée d'un bateau sur les quais une opportunité. Après avoir visité plusieurs bateaux, Alain Savouré finit par trouver son bonheur à Seurre, près de Saint-Jean-de-Losne. Commence alors un long hiver de restauration. Au total, près de 130.000 € sont investis entre l'achat et la remise en état de l'embarcation. Début juillet, Le Valdésir largue finalement les amarres.

UNE BALADE QUI RACONTE AUSSI L'YONNE

Pour faire connaître le bateau, Alain Savouré compte d'abord sur la communication, avec un site internet et les réseaux sociaux, mais aussi sur un allié beaucoup plus traditionnel : le bouche-à-oreille. L'été, les quais sont fréquentés ce qui a attiré les premiers curieux. Et les Auxerrois répondent présents. La clien-

tèle est majoritairement locale et plutôt variée : familles, visiteurs de passage, groupes de maisons de retraite... « L'été a été prometteur pour une première », se réjouit le propriétaire.

Le Valdésir ne compte toutefois pas rester uniquement une attraction estivale. Le bateau fera une pause de fin octobre à début avril, période durant laquelle les écluses sont fermées. Mais Alain Savouré réfléchit déjà à la suite. Entreprises, réunions, dégustations de vin à quai ou directement sur l'eau, repas froids et planches : les possibilités sont nombreuses. Car au-delà de la promenade, le propriétaire veut surtout transmettre. Le principe des écluses, l'histoire des lieux traversés, le fonctionnement de la voie d'eau... L'aspect historique est même, selon lui, ce que les passagers apprécient le plus.

Enzo Beaudet

Ils bougent.



MAHFOUD AOMAR RÉÉLU PRÉSIDENT DE L'AMF 89. Le 17 septembre dernier, le maire de la commune nouvelle de Valravillon et président de la communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) a été reconduit à la présidence de l'Association des maires de France de l'Yonne (AMF 89) lors de son assemblée générale. À la tête du mouvement depuis 2015, Mahfoud Aomar a rappelé son engagement pour la défense des élus locaux, fustigeant, notamment, l'État et sa propension à « *traiter les communes comme la variable d'ajustement des désordres nationaux* ». Au sein d'un bureau largement renouvelé, figurent entre autres la maire de Monéteau Arminda Guiblain (première vice-présidente), celle de Noyers-sur-Serein Nathalie Labosse ou encore celle d'Argentenay Catherine Tronel.



UN NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE À LA PRÉFECTURE DU DOUBS. Marie Vauthier a pris ses fonctions de secrétaire générale de la préfecture du Doubs, sous-préfète de l'arrondissement de Besançon, le 14 septembre. Précédemment conseillère justice et affaires intérieures à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, elle a également occupé les fonctions de directrice de cabinet des préfets de la Réunion et de la Savoie. Marie Vauthier rejoint le département pour piloter, avec l'équipe préfectorale, l'action des services de l'État sur le territoire, la mise en œuvre des politiques publiques et le suivi des grands projets.



UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE (CACB). Le 30 octobre Emmanuel Vey, actuel directeur général du CACB quittera ses fonctions pour prendre la direction de la caisse régionale de Centre-Est. Jérôme Lebon (directeur général adjoint chez Crédit Agricole Alpes Provence) prendra sa succession.

À LA UNE

La BFC au cœur de la future autoroute française de l'hydrogène

Région BFC. Projet majeur de la transition énergétique européenne, Hy-Fen entame sa phase de concertation publique. Portée par NaTran, cette dorsale de 820 km reliera le sud de la France jusqu'à la frontière allemande pour un investissement de 4,5 Md€. Traversant la région BFC sur une centaine de kilomètres, l'ouvrage vise notamment à accompagner la décarbonation de l'industrie locale et à inscrire le territoire au croisement des grands flux européens d'énergie propre dès sa mise en service prévue en 2032.



Ancien-
nement
connue
sous le
nom de
GRTgaz, l'entreprise

NaTran, deuxième opérateur européen de transport gazier avec 32.500 kilomètres de canalisations, déploie la première dorsale nationale dédiée au transport d'hydrogène renouvelable et bas-carbone. Baptisée Hy-Fen, cette conduite enterrée reliera la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer à Erching (Moselle), puis jusqu'à la frontière allemande, en traversant 13 départements et cinq régions, affichant une capacité de transport estimée à deux millions de tonnes d'hydrogène par an. Labellisé « Projet d'intérêt commun » par la Commission européenne et bénéficiant à ce titre d'un cofinancement pour ses études, cet ouvrage constitue un maillon essentiel du corridor transfrontalier H2med, reliant la péninsule Ibérique aux bassins de consommation d'Europe du Nord. « L'hydrogène renouvelable et bas-carbone est appelé à jouer un rôle croissant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone, affirme Anthony Mazzenga, directeur du développement de NaTran. Pour concrétiser sa montée en puissance en Europe, la production seule ne suffit pas : il faut aussi pouvoir le transporter, de manière fiable, sécurisée et économiquement soutenable ».

Ce projet de transport gazier s'inscrit dans les objectifs européens qui visent une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et neutralité carbone d'ici à 2050, la production de dix millions de tonnes d'hydrogène renouvelable en Europe d'ici à 2030 et une couverture par l'hydrogène bas carbone de la demande énergétique comprise entre 20 et 25 % d'ici à 2050.

« Sur le projet HY-FEN, nous parlons d'un budget d'investissement de 4,5 M€ à date. C'est une infrastructure de très grande ampleur qui s'inscrira dans un modèle économique régulé et s'étendra sur plusieurs décennies pour relier les zones de production, de consommation et de stockage », explique Anthony Mazzenga, directeur du développement de NaTran. Coéligible aux subventions du Mécanisme pour l'inter-



CRÉDIT : NATRAN.

connexion en Europe pour la phase de construction, le réseau sera ouvert aux producteurs, consommateurs et gestionnaire de stockage, selon le modèle gazier régulé pour offrir un accès équitable aux producteurs et aux consommateurs industriels. « L'objectif d'Hy-Fen est à la fois d'accompagner la décarbonation de l'industrie, de participer à la création d'un réseau hydrogène structuré reliant les zones de production, de consommation et de stockage et de contribuer à la souveraineté énergétique et industrielle du pays ».

100 KM POUR DÉCARBONER L'INDUSTRIE RÉGIONALE

Au sein de ce réseau structurant de 820 kilomètres, la région Bourgogne Franche-Comté occupe une position géographique privilégiée. La canalisation en acier de haute résistance, affichant un diamètre compris entre 914 et 1.219 millimètres, y sera enfouie à au

moins un mètre de profondeur dans le sous-sol, garantissant une intégration paysagère totale après travaux. Le fuseau d'étude traverse deux départements de la région, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. Le projet prévoit également l'implantation d'installations de surface légères, comme des postes de sectionnement et des postes d'interconnexion raccordant les futurs stockages et réseaux adjacents.

La mobilisation politique des territoires traversés s'est illustrée dès le 1^{er} juillet 2025 par la signature d'une déclaration commune à Lyon par les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté. Cet engagement s'accompagne d'un dialogue approfondi engagé depuis plusieurs mois entre NaTran, les collectivités locales et les acteurs économiques afin d'identifier les besoins industriels et les opportu-

nités de conversion vers l'hydrogène décarboné.

« S'agissant de la région Bourgogne Franche-Comté, on a une canalisation de l'ordre d'une centaine de kilomètres. C'est une infrastructure importante qui passera par la région, dont le montant d'investissement est en cours d'affilage. Nous sommes également en cours de discussion depuis plusieurs mois sur la participation des entreprises et l'identification de celles intéressées par ce gaz renouvelable et bas-carbone », souligne Agnès Sindou-Faurie, déléguée territoriale Rhône-Méditerranée.

La concertation préalable, garantie par quatre garants indépendants de la Commission nationale du débat Public, doit permettre d'associer l'ensemble du public lors de réunions prévues jusqu'en décembre. En Bourgogne Franche-Comté, quatre rendez-vous majeurs sont organisés :

un débat le 7 novembre à Genlis, une réunion publique locale consacrée aux enjeux socio-économiques le 10 novembre à Dijon, un second débat le 16 novembre en Bresse louhannaise et une réunion sur les enjeux locaux le 17 novembre à Chalon-sur-Saône.

Cette démarche progressive permettra d'affiner le tracé, au sein du fuseau d'étude large actuellement de 4 à 6 kilomètres, dans une logique de moindre impact avant la décision finale d'investissement et la demande d'autorisations administratives prévues en 2029-2030. La phase de construction, étalée de 2030 à 2032, générera par ailleurs de nombreuses retombées économiques locales en sollicitant les entreprises du bâtiment et des travaux publics de la région, avant la mise en service officielle planifiée pour 2032.

Frédéric Chevalier

ENTREPRISES

Velux à Marnay : une fenêtre sur la réussite

Doubs. En plus de quatre-vingts ans, le groupe danois Velux a transformé l'architecture des combles à travers le monde. Implanté depuis 1997 en Haute-Saône, à Marnay, le site KH-SK France a récemment investi 40 M€ dans l'agrandissement de ces locaux. Entre savoir-faire, innovation et ambition environnementale, plongée au cœur d'une réussite industrielle.



L'histoire de la célèbre fenêtre de toit débute au Danemark en

1941, lorsque l'ingénieur Villum Kann Rasmussen conçoit une fenêtre d'installation sous toit aussi étanche et performante que les meilleures fenêtres verticales. Un an plus tard, en 1942, le premier atelier voit le jour à Øsbirk. De cette invention naît le nom, aujourd'hui passé dans le langage courant, Velux, contraction entre « Ve » pour ventilation et « lux », lumière en latin. Au fil de la reconstruction d'après-guerre, l'entreprise se développe de manière fulgurante au Danemark puis en Allemagne, répondant au besoin croissant de logement et à la nécessité d'aménager ses combles pour créer de nouveaux espaces de vie à moindre coût. La France devient rapidement un marché clé pour le groupe scandinave, comptant aujourd'hui près de 1.000 collaborateurs. Une implantation facilitée par le fait que la France possède une architecture très marquée du toit en pente. Cela se concrétise par la création de la filiale Velux France à Morangis en 1964, suivie de l'implantation progressive de quatre usines de production sur le territoire national : dans la Somme pour les fenêtres, en Haute-Savoie, pour les stores, en Haute-Marne et en Haute-Saône, pour les volets-roulants et les collerettes d'étanchéité.

C'est en 1997 que s'écrit le premier chapitre de l'aventure industrielle à Marnay. Le groupe cherche alors à rapprocher ses usines de ses marchés stratégiques d'Europe occidentale tempérée. Le site initial prend le nom de SK France, en hommage à Svend Kamman, proche collaborateur du fondateur de Velux et concepteur du premier volet extérieur. En 2007, le site de Marnay fusionne avec celui de Bourbonne-les-Bains - baptisé KH en mémoire de Kristian Haugaard, ancien directeur de production de Velux - pour donner naissance à l'entité légale KH-SK France SAS. « Nous avons réalisé cette fusion pour gagner en efficacité et une efficacité », explique Claudy Broutin, directeur général de KH-SK France. La nouvelle entité produit plusieurs centaines de milliers d'unités de volets roulants par an.

UN ANCRAGE LOCAL AFFIRMÉ

Positionnée à la frontière de la Haute-Saône et du Doubs, l'usine de Marnay bénéficie d'un emplacement stratégique optimal. Proche des réseaux autoroutiers et des grands marchés comme



l'Allemagne, le Bénélux, la Suisse et l'Italie du Nord, elle constitue l'épicentre de la distribution des volets roulants. « Le site de Marnay a été créé, parce que Velux à l'époque était en forte croissance et souhaitait planter des usines localement, proche des marchés... Quand on regarde le centre de gravité des ventes des volets roulants, c'est ici ! », affirme Claudy Broutin. Aujourd'hui, le produit phare de l'usine est sans conteste le volet roulant solaire. « Autonome en énergie, il ne nécessite aucun passage de câbles ni de gaines électriques à travers le toit ou les murs, ce qui simplifie grandement sa pose lors d'un remplacement ou d'un aménagement ». Face aux épisodes de canicules répétées en Europe, la protection thermique contre la chaleur dans les combles est devenue essentielle. « Notre ambassadeur numéro 1, sur le volet roulant extérieur, c'est sans contexte la météo. Avec les canicules consécutives de cet été, nous n'avons jamais eu de telle perspective de marchés, ni d'aussi belles marges de progression (+14 % de nouvelles commandes enregistrées cet été) », avoue Claudy Broutin.

Pour faire fonctionner cette mécanique industrielle, le site de Marnay s'appuie fortement sur le bassin d'emploi local, nouant des liens étroits avec les écoles d'ingénieurs et lycées techniques de Besançon, ainsi qu'avec le bassin de Gray. « Tous nos opérateurs, nos techniciens et nos ingénieurs viennent de l'Ensmm, du lycée Jules Haag, de la faculté de Besançon ou encore de l'UTBM de Belfort », affirme le directeur général. Un ancrage local qui ne renie rien des valeurs scandinaves. « Chez Velux, l'objectif numéro 1, c'est la sécurité, c'est incontournable et non négociable. Le point numéro 2, c'est la qualité. Le point numéro 3, le respect des délais de livraison et le point numéro 4, la maîtrise des coûts d'opérations », détaille



L'unité industrielle de Velux à Marnay emploie 140 personnes permanentes et 60 à 80 intérimaires. Crédit : KH SK Velux Marnay.

Claudie Broutin. Par ailleurs, nous sommes une entreprise modèle, scandinave... Nous ne faisons pas de produits polluants ou d'armes, mais des produits qui ont du sens pour la collectivité et pour la société ». Une étape importante de Velux à Marnay a été franchie en mai 2023 avec l'annonce, lors du sommet Choose France, d'un investissement majeur de 40 M€ correspondant à un projet d'extension et de modernisation. Ce dernier comprend la construction d'un nouveau bâtiment de fabrication et de stockage de plus de 11.000 m² pour 15 M€, ainsi que l'acquisition d'équipements de haute technologie pour 25 M€. Opérationnel depuis cet année, cet agrandissement conduira à terme à la création d'environ 70 emplois permanents renforçant les 140 postes actuels. Il permettra d'augmenter la capacité de production globale du site et d'intégrer de nouvelles générations de produits. « C'est une grande satisfaction de voir le groupe Velux investir massivement sur notre territoire. C'est une décision stra-

tégique bénéfique pour tout notre écosystème. Pour le site de Marnay, d'une part, qui franchit ainsi un cap technologique, ainsi que pour l'emploi et tous les partenaires locaux qui travaillent à nos côtés ». Au-delà de cette expansion industrielle, la démarche de Velux s'inscrit dans un engagement environnemental particulièrement ambitieux. Sur le terrain local, le site de Marnay illustre concrètement cet ancrage écologique en étant le premier site industriel du département de la Haute-Saône certifié refuge de la Ligue pour la protection des oiseaux, préservant la faune et la flore sur ses 15 hectares verdoyants. À l'échelle globale, le groupe danois déploie une stratégie climatique inédite. L'entreprise s'est en effet fixée un double cap : atteindre d'ici 2030 la neutralité carbone opérationnelle (zéro émission de CO₂ émise sur ses sites), puis aller encore plus loin d'ici 2041, année célébrant le centenaire de sa création. Durant la décennie reliant

2030 à 2041, Velux a pour ambition de compenser l'intégralité de son empreinte carbone historique - soit 100 ans d'émissions accumulées depuis sa fondation en 1941 - grâce notamment à des programmes d'achat et de préservation de forêts tropicales.

Frédéric Chevalier

En chiffres

- ◆ **2,99 M€** : chiffre d'affaires 2022 du groupe Velux (au sein de VKR Holding qui totalise 4,29 M€) .
- ◆ **120 M€** : chiffre d'affaire KH-SK France SAS.
- ◆ **38** : nombre de pays où le groupe Velux est présent, avec 27 sites de production répartis dans 11 pays.

Région BFC. Jeudi 24 septembre, la BSB accueillait BFC Boost : une rencontre entre investisseurs et neuf porteurs de projets industriels. Au cœur des échanges, 180 M€ de besoins en financement pour des investissements structurants.

Une première pour booster les tours de table



La Région Bourgogne Franche-Comté a lancé jeudi 24 septembre, à la Burgundy School of Business de Dijon, la première édition de BFC Boost. Ce nouveau rendez-vous a réuni banques, fonds d'investissement, investisseurs privés et acteurs publics autour de neuf projets régionaux, qui représentent ensemble plus de 180 M€ d'investissements structurants. Les neuf porteurs de cette première édition sont : Groupe Bordet, Bourgogne Resort, REC SAS et Groupe Vitamine T, Amoseeds, Pinette PEI, Terre du Pays d'Othe, la Fondation François Schneider (Abbaye de Pontigny), Peugeot Motocycles et Sintermat. L'objectif est de faciliter la rencontre entre porteurs de projets et financeurs publics comme privés, à l'échelle nationale et régionale. Pendant plusieurs mois, les entreprises et organisations retenues ont été accompagnées par les équipes de la Région, l'Agence économique régionale (AER) et le cabinet EY. Ce travail a consisté à préciser leurs besoins, identifier les outils de financement adap-



tés, affiner leurs pitches et cibler les partenaires pertinents.

DES POTENTIELS BLOQUÉS FAUTE DE FINANCEMENT LOCAL

L'après-midi a débuté par une table ronde animée par Nabil Bourassi, journaliste à La Tribune, consacrée aux moyens de mieux financer les entreprises structurantes en Bourgogne Franche-Comté. Autour du président de la région, Jérôme Durain, sont intervenus Fanny Letier (Genéo Capital Entrepreneur), Walid Ben Youssef (EY), Emmanuel Brugger

(ustensiles de cuisine en inox haut de gamme Cristel) et Mathilde Grivet (mini réacteur Jimmy). Les porteurs ont ensuite présenté leurs dossiers lors de deux ateliers interactifs, afin de susciter des marques d'intérêt de la part des investisseurs.

Pour la collectivité, l'enjeu est de remédier à une difficulté persistante : des projets à fort potentiel n'accèdent pas toujours aux financements nécessaires pour se concrétiser.

Emmanuelle de Jesus

« Un tel dispositif manquait »

Jérôme Durain préside le conseil régional BFC

♦ **Le Journal du palais.** Boost est une équation simple : neuf projets et 180 M€. ♦ **Jérôme Durain.** 180 M€, c'est le besoin de financement des neuf projets qui sont présentés aujourd'hui. C'est tout l'enjeu des ateliers : les porteurs doivent les défendre pour dire : voilà mon projet industriel, mon projet économique, j'ai besoin de vous. Et cette réponse des investisseurs, c'est précisément ce qui nous manquait jusque-là pour un certain nombre de projets dont on sentait qu'ils étaient sur le point de d'aboutir mais dont on ne bouclait pas localement le tour de table.

♦ De quelle nature sont ces investisseurs ?

♦ Ce sont plutôt des nationaux, des investisseurs qui ne sont pas toujours présents dans notre région. Or ce que je veux vraiment, c'est qu'on puisse mettre la Bourgogne Franche-Comté sur la carte de France. Nous sommes un territoire productif, nous sommes un grand territoire industriel avec des bastions qui doivent être confortés. On a un historique puissant autour de certaines filières : le nucléaire, l'énergie, les transports, l'alimentation... Dans les neuf projets il y a de l'industrie, il y a du lourd, il y a du classique et des choses qui sont plus innovantes. Boost, c'est à la fois soutenir ceux qui sont déjà là, consolider leur part de marché, leur performance et leur capacité d'innovation. Mais c'est aussi aider des secteurs nouveaux pour diversifier notre activité économique régionale.

♦ Ce dispositif manquait-il à la région BFC ?

♦ Nous avons des outils de financement, des avances remboursables, de la subvention, on utilise des fonds européens mais cette accélération des projets par la mise en relation, c'est nouveau. Ce qu'on souhaite, c'est inscrire qu'il se passe quelque chose en Bourgogne Franche-Comté autour de l'économie. Un territoire qui ne produit pas perd de la souveraineté, de la dynamique et de la population. Je pense qu'un tel dispositif manquait. Aujourd'hui, grâce à Boost, on finance 180 M€. Si on fait ça quatre ou cinq fois, on est au milliard d'euros ! Ce n'est vraiment pas anodin pour l'économie de la région.

Côte-d'Or. Liquidée en 2021, la Chocolaterie de Bourgogne renaît peu à peu de ses cendres depuis 2022 et franchit une nouvelle étape grâce à la construction d'une nouvelle usine à Saint-Apollinaire dont une première pierre symbolique a été posée. Elle devrait entrer en production en mai 2027.

La chocolaterie de Bourgogne s'offre un avenir à 3 M€



Sur un site de 3.000 m² à Saint-Apollinaire, la Chocolaterie de Bourgogne se prépare un nouvel avenir. Depuis 2022, René Loquet, PDG de la Chocolaterie de Bourgogne, redonne vie à l'emblématique escargot en chocolat après que les Dijonnais aient cru y renoncer en 2021. « *Ce sont quatre années d'effort, de nuits trop courtes. C'est une obstination qui prend forme dans une aventure collective et qui montre qu'une autre voie est possible pour le chocolat : plus local, plus durable et plus familial* » a-t-il introduit avec une vive émotion. Le dirigeant engage un investissement de 3,5 M2 pour se doter d'un outil industriel visant à retrouver son indépendance mais aussi à lui apporter « *plus de flexibilité et d'adaptabilité* ». Les équipes et les machines devraient progressivement s'installer à partir du mois



de janvier prochain pour un lancement des productions en mai 2027.

UN AVENIR TOUT TRACÉ

Après un an et demi à s'appuyer sur ses confrères pour confectionner ses confiseries, la Chocolaterie de Bourgogne se dote d'abord d'un bâtiment de 1.200 m² mais prévoit déjà, à l'horizon six ou sept ans, d'en construire un second

de 800 m² dédié au stockage. « *Nous fabriquons trois millions d'escargots en chocolat par an. Nous pourrions multiplier par dix cette production mais nous serons confrontés à un problème de stockage.* » René Loquet compte également atteindre un chiffre d'affaires de 16 M€ à pleine capacité et entend recruter pour y parvenir, et ainsi passer de 15 à 25 collabo-

Jérôme Durain, président du conseil régional Bourgogne Franche-Comté, René Loquet, PDG de la Chocolaterie de Bourgogne, François Rebsamen, président de Dijon Métropole et Frédéric Goulier, maire de Saint-Apollinaire, ont découvert une première pierre symbolique pour officialiser les travaux de la nouvelle usine de la Chocolaterie de Bourgogne. Crédit : JDP.

rateurs, puis à 50 à terme. « *Nous voulons aussi ouvrir des boutiques pour couvrir le territoire, à Beaune ou encore à Besançon et tester différents modèles.* » René Loquet espère compter une dizaine de boutiques en propre d'ici sept ans mais pense aussi à un système de franchise avec « *des gens qui connaissent leur territoire.* »

Nadège Hubert

Yonne



SCHIEVER : UNE UNITÉ LOGISTIQUE XXL.

À Magny, près d'Avallon, le groupe construit actuellement un nouvel entrepôt de 54.000 m² destiné à renforcer l'approvisionnement de son réseau de magasins. Lancé au printemps 2026 en partenariat avec U Log, le chantier représente une étape majeure dans la stratégie engagée depuis le rapprochement avec la coopérative U. La mise en service du site est prévue pour juin 2027. L'entrepôt devrait générer une centaine d'emplois supplémentaires dans le bassin avallonnais, venant s'ajouter aux quelque 400 salariés déjà mobilisés sur les activités logistiques du groupe. Le futur site regroupera des capacités de stockage pour produits ambiants et à température dirigée, permettant de rapprocher les plateformes des points de vente desservis. Selon le groupe, cette réorganisation devrait réduire les distances parcourues de près de 700.000 km par an et éviter l'émission d'environ 2.500 tonnes de CO₂.

Région BFC

TROIS LAURÉATS I-PHD 2026 EN BFC.

Depuis 2019, le concours i-PhD stimule l'entrepreneuriat des doctorants et jeunes docteurs de la recherche publique. En 2026, le concours a distingué **Arnaud Rogemont** (métrologie photonique), **Maxime Cheveau** (médecine nucléaire) et **Sarah Theroine** (IA au service des traductions) pour la région BFC, tous trois accompagnés par Sayens.

en bref

Yonne. RetourMat s'est spécialisé dans un marché encore méconnu : recycler les matelas et autres produits de literie issus des retours du e-commerce.

À Savigny-sur-Clairis, les matelas ont droit à une seconde vie



A première vue, les montagnes de matelas, oreillers et couettes qui s'entassent dans les locaux de RetourMat pourraient ressembler à un gigantesque stock de literie. Il n'en est rien. Ici, les produits sont de passage. Le fonctionnement est simple : l'entreprise ne rachète pas les produits. Elle récupère les marchandises pour le compte de ses clients et facture une prestation de reconditionnement. Marques, fabricants, marketplaces et transporteurs lui confient ainsi leurs retours. Et contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, beaucoup de ces produits sont loin d'être en fin de vie. « Les produits qu'on traite ont, en moyenne, été utilisés un mois, même pas », souligne Nathanaël Capelle, directeur des opérations, chez RetourMat. Une fois contrôlés, nettoyés, désinfectés et éventuellement rhabillés d'une housse neuve, certains peuvent retrouver une apparence proche du neuf. Depuis le début de l'année 2026, 50.000 produits sont déjà passés par

RetourMat. Tout ne peut toutefois pas être remis sur le marché. Certains matelas sont trop anciens, trop endommagés ou présentent un défaut incompatible avec leur reconditionnement. D'autres sont en bon état mais représentent des volumes trop faibles pour justifier une remise en état. Ils prennent alors la direction du don. L'entreprise travaille notamment avec Emmaüs et l'association locale Pénélope Barre. « On fait deux semi-remorques de dons par semaine », indique Nathanaël Capelle. Chaque produit est suivi grâce à un système de traçabilité permettant de connaître son origine, sa date de fabrication ou encore son transporteur. Ces données permettent également d'identifier des défauts récurrents sur certains lots et d'aider les fabricants à réduire leurs propres taux de retour.

LE RECONDITIONNÉ GAGNE DU TERRAIN EN FRANCE

Cette activité répond enfin à une demande croissante : le reconditionné. Certains stocks peuvent disparaître en quelques



L'usine de Savigny-sur-Clairis est la deuxième usine française du groupe détenu par Ingka (holding d'IKEA), Renewi et Ikano. Crédit : JDP.

jours, voire moins. Les remises varient généralement selon l'état du produit et les choix des marques. En France, le marché du reconditionné était estimé à 2 Mds€, selon les données Xerfi reprises par la Direction générale des entreprises. Les smartphones représentent à eux seuls 63,7 % de ce marché, tandis que les produits reconditionnés pesaient déjà 21 % du marché français du smartphone en 2023. Au-delà des chiffres, les

habitudes de consommation évoluent également. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes indique qu'en 2025, 73 % des Français interrogés se disent mobilisés pour une consommation responsable, tandis qu'une majorité se déclare intéressée par des alternatives à l'achat neuf.

Enzo Beaudet

Yonne. À la tête de sa jeune SARL à Bénéuvre, il travaille dans la restauration des bâtiments anciens, un métier qu'il exerce depuis près de 20 ans, avec un sens aigu de l'Histoire.

Jérémie Dellery change la pierre en art



Passer du coq à l'âne, ou plutôt de l'étrille à la truelle, pourrait résumer un peu facilement les origines du parcours de Jérémie Dellery. Formé comme soigneur d'équidés, il débute dans le milieu de l'entraînement du cheval de compétition et de l'équitation professionnelle. Une filière qu'il abandonnera, même si c'est bien chez Fabien Debost à Bonnevaux qu'il voit un maçon y intervenir sur les écuries, les boxes et certains bâtiments, jusqu'au château : « C'était l'homme à tout faire, mais qui bossait super bien. Ça m'a toujours attiré ». De fait, il rejoint un peu plus tard Francis Comoli à Vesvrotte et y reste trois ans, d'abord comme manœuvre, avant de devenir maçon. Puis c'est auprès d'un autre maçon, André, qu'il découvre ce qui deviendra son matériau de prédilection, la pierre. « C'est lui qui m'a vraiment appris la pierre. Je ne faisais que ça ». Après un passage dans l'agriculture puis dans la



Jérémie Dellery en plein travaux de restauration du lavoir du hameau de Romprey à Bure-les-Templiers. Crédit : JDP.

construction pavillonnaire, Jérémie Dellery acquiert une certitude : il veut travailler la pierre. Nous sommes en 2015, il crée alors son autoentreprise. Car pour qui connaît le bonhomme, quand il a une idée, c'est du ferme et définitif...

SE FONDRE DANS L'HISTOIRE

Depuis, au Château de Duesme, au lavoir de Romprey ou à Bure les Templiers,

Jérémie exerce un métier qui repose avant tout début de chantier sur une observation minutieuse : « Les époques, les lieux ont leurs propres méthodes. J'analyse d'abord le bâtiment : je regarde comment les pierres ont été taillées ou assemblées, ainsi que le mortier. En creusant, on découvre aussi les différentes époques de construction et les techniques qui ont évolué au fil du temps. C'est ce qui va définir mon tra-

vail en étroite collaboration avec les architectes ». L'objectif : rester fidèle à l'existant, restaurer sans le dénaturer. Pour Jérémie, il s'agit de préserver les matériaux et les traces du temps, tout en retrouvant les techniques qui correspondent à l'histoire du bâtiment. Un travail qui doit finalement se fondre dans l'ouvrage au point de disparaître : « C'est parfois frustrant parce qu'un travail bien fait ne doit pas se voir. Au final, en tant qu'artisan, on ne laisse aucune trace de son passage, hormis notre signature, que personne ne reconnaît. Quand on restaure, le but, c'est qu'il y ait une continuité. C'est comme si ça n'avait jamais été détruit. On doit se fondre dans l'histoire... ». Un an après avoir créé son entreprise, Jérémie nourrit toujours un rêve : participer à la restauration d'une cathédrale. Pour y parvenir, il cherche aujourd'hui à recruter un employé, qui comme lui aura le sens de la pierre et celui de l'Histoire.

Antoine Gavroy

Côte-d'Or

LE COMMERCE DE SECONDE MAIN DE LA CROIX-ROUGE CHANGE DE NOM ET DEVIENT «LA BOUTIQUE». Ouverte en juin 2024 au 73 rue Jean-Jacques Rousseau, la boutique de seconde main de la Croix-Rouge française change de nom et d'enseigne. Ce changement s'inscrit dans une démarche nationale qui vise à regrouper plus de 740 boutiques du réseau sous une identité commune. Le modèle économique ne change pas. La friperie vend à bas prix des vêtements issus de dons de particuliers et de partenaires. Elle fonctionne avec une équipe composée à 100 % de bénévoles, qui collectent, trient, valorisent et recyclent les articles. Les recettes financent les actions locales de la Croix-Rouge à Dijon. Une part des vêtements est aussi transformée lors d'ateliers d'upcycling, dans une logique d'économie circulaire. Le passage à La Boutique s'accompagnera d'une signalétique harmonisée, d'une nouvelle grille tarifaire pour les enfants et d'une organisation plus claire des collections. Le magasin reste ouvert du mardi au samedi, de 10 h à 19 h. À Dijon, la Croix-Rouge française s'appuie sur 470 bénévoles. Ils ont assuré 1.750 missions en 2025 et accompagné 14.300 personnes, soit 31.000 heures de bénévolat.

Saône-et-Loire

LA CAVE DES VIGNERONS DE BUXY MISE SUR LA RELÈVE.



CAVE DES VIGNERONS DE BUXY

La coopérative viticole de Buxy s'associe pour deux ans au Lycée viticole de Beaune afin de suivre la promotion 2026-2028 du BTSA technico-commercial, option vins, bières et spiritueux. L'objectif est double : préparer les étudiants à l'emploi et se constituer un vivier de futurs collaborateurs, alors que la filière cherche à renouveler ses équipes. Le dispositif, annoncé le 22 septembre, se déroule en deux temps. La première année est consacrée à un mentorat de projet : les étudiants découvrent les métiers de la cave, s'immergent dans la vie de l'entreprise et travaillent avec la coopérative sur des sujets concrets. La seconde année bascule vers un mentorat de carrière, centré sur l'insertion professionnelle et la construction d'un réseau. Les échanges s'organiseront autour de cinq thèmes : l'innovation et l'évolution du vignoble, la gestion de la qualité et l'œnologie, le développement durable, une économie performante et responsable, la promotion du vignoble. La coopérative compte aussi sur le regard des étudiants pour nourrir sa réflexion sur des projets de recherche et développement, de marketing, de nouveaux concepts, ainsi que sur les enjeux climatiques et la souveraineté alimentaire. Pour la Cave, l'opération sert autant à valoriser son image auprès des jeunes qu'à faire émerger des vocations dans un secteur où le recrutement reste un enjeu.

en bref

Côte-d'Or. Face aux groupes de 15.000 étudiants, la Burgundy School of Business (BSB) refuse la massification. Avec 40 M€ de budget, 300 collaborateurs et 3.000 étudiants, l'établissement centenaire mise sur le sur-mesure, des niches mondiales et une école de la négociation.

BSB : le pari du sur-mesure face aux géants

Dans un paysage éducatif privé frappé pour la première fois par un léger tassement national de ses effectifs, la stratégie de la taille critique a longtemps fait loi. Au début des années 2010, les grandes manœuvres de consolidation ont donné naissance à d'immenses groupes comme Skema, Kedge ou Neoma, affichant aujourd'hui entre 10.000 et 15.000 étudiants répartis sur trois campus : le site historique de Dijon (12.000 m²), complété depuis septembre 2025 par un nouveau campus de 9 000 m² à Lyon et une antenne de 250 m² à Paris.

EXPERTISE DE NICHE

À Dijon (et sur son campus de Lyon), BSB (Burgundy School of Business) a fait un choix inverse. Pour cette rentrée, la PME bourguignonne de 300 collaborateurs accueille un flux de 1.400 nouveaux entrants pour maintenir un effectif global d'environ 3.000 étudiants sur ses deux campus. Sur ces nouvelles



Olivier Léon, directeur général délégué de la BSB. Crédit : JDP.

recrues, 500 rejoignent le Bachelor, 800 intègrent le Programme Grande École (PGE) et 100 intègrent les programmes spécialisés (vins, culture, DBA). « L'ADN de l'école, c'est de garder une forme de proximité avec nos étudiants, de ne pas adopter un modèle industriel, de garder cette

capacité à accompagner nos étudiants », confirme Olivier Léon, directeur général délégué de BSB. L'établissement a ainsi développé des dispositifs dédiés : le programme Pathfinder, alliant coaching et IA pour définir un projet académique et professionnel personnalisé, accompagne

l'étudiant du premier jour à son insertion professionnelle, tandis que le Help Center apporte un soutien quotidien face aux difficultés personnelles ou scolaires. « Si je veux bien étudier, il faut que je sois dans un environnement qui me convienne, bien dans ma tête, bien dans ma peau. Ce sont des conditions favorables à un bon apprentissage », appuie encore le dirigeant. Cette stratégie porte ses fruits, BSB ayant été classée 1^{ère} école de commerce au classement national HappyAtSchool en 2025.

MISER SUR L'HUMAIN

Appuyée sur un socle académique garanti par une triple accréditation internationale (EQUIS, AACSB, AMBA), BSB développe des « écoles dans l'école » valorisant le terroir et le savoir-faire français. Sa School of Wine & Spirits Business (management des vins et spiritueux), prend naturellement appui sur « une marque formidable et un terroir formidable qu'est la Bourgogne », un atout notamment pour le recrutement d'étudiants à l'international ; sa School of Arts and Culture Management, dédiée au management

culturel, revendique 40 ans d'expertise au sein de l'établissement.

Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle, l'établissement mise sur le développement intensif des qualités humaines et relationnelles indispensables en entreprise. « Tout ce qui est soft skills devient de plus en plus important : capacité à travailler en équipe, capacité à se positionner dans une organisation, capacité à écouter l'autre, à être empathique », souligne Olivier Léon. La BSB a donc créé des programmes spécifiques, qui pourront s'avérer différenciant lors des recrutements : le « leadership Skills Institute », un parcours obligatoire pour appréhender le leadership de soi, de son équipe et de son organisation et la School of Negotiation : un projet novateur lancé avec la structure TTA (fondée par Laurent Cambalbert, ancien négociateur du RAID) pour former l'ensemble des étudiants à la négociation complexe et éthique, allant jusqu'à une spécialisation Master préparant au poste de Chief Negotiation Officer.

Emmanuelle de Jesus

ANNONCES IMMOBILIÈRES



Mardi 13 octobre | 9 h 30 Acte 3
Mercredi 21 octobre | 9 h 30 Acte 4
13, rue Paul Cabet à Dijon

Suite à liquidation judiciaire
des ÉDITIONS FATON

**STOCK DE 100 000 LIVRES
D'ART, REVUES, MAGAZINES
(dont l'Objet d'art), bandes
dessinées historiques,
librairie archéologique...**

Pour visualiser
la vente, par ici



Les ventes à venir seront mises en ligne chaque semaine
Catalogue, photos : www.sadde.fr - Frais en sus des enchères : 14,28 %

étude sadde dijon | sas sadde commissaires-priseurs | christophe sadde commissaire-priseur habilité
hôtel des ventes de dijon | agrément n°2002-245 | 13 rue paul cabet | 21000 dijon | 03 80 68 46 80 | sadde@sadde.fr

vente à Dijon



Drouot • Live

ie INTERENCHÈRES

Côte-d'Or. 30 M€ seront investis pour agrandir le site et créer un pôle d'accueil touristique.

La fromagerie Gaugry (re)devient La Laiterie de la Côte



Face à une demande en croissance continue depuis plus de 30 ans sur l'ensemble de son catalogue (AOP Époisses, Chaource, IGP Brillat-Savarin, Délice de Bourgogne), la Fromagerie Lincet passe à la vitesse supérieure. Pour accompagner ce développement, le groupe familial co-dirigé par Grégoire et Mathilde Lincet a engagé depuis plusieurs mois un vaste projet d'extension sur son site de Brochon.

AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL STRATÉGIQUE

Aujourd'hui limité à une capacité de production d'environ 400 tonnes par an, l'usine verra sa capacité multipliée par quatre grâce à la création d'un nouvel atelier (capacité : 1.200 tonnes), sous la forme d'une ligne automatisée dédiée au Brillat-Savarin IGP. Le groupe, qui affiche 5.000 tonnes de fromages fabriqués et vendus sur ses trois sites (Saligny dans l'Yonne berceau de la famille Lincet, Vaudes dans l'Aube et le site de Brochon repris à 100% en 2018), vise loin. « Nous avons la chance d'avoir une demande croissante depuis maintenant plus de 30 ans sur tous nos produits », affirme Grégoire Lincet. Notre stratégie est de produire, tous sites confondus, plus de 6.000 tonnes à horizon 2030-2032 ».

30 M€ ET UN VIRAGE TOURISTIQUE

L'enveloppe globale des travaux qui inclut la refonte totale du site s'élève à 25 M€ d'investissement direct, pour atteindre 30 M€ sur trois ans en incluant un pôle accueil du public. Mené sans interrompre la fabrication, le chantier s'achèvera en juin 2027 avec trois mois d'avance. Le projet va créer 20 emplois

Grégoire Lincet (ci-dessous), co-dirige l'entreprise avec sa sœur Mathilde. Cette décision d'agrandir et de repenser la fromagerie rachetée par la famille Lincet à la famille Gaugry, va permettre d'augmenter la production de 1.200 tonnes pour parvenir à 1.600 tonnes de fromages produites par an. Le groupe Lincet, présent dans l'Aube (chaource) et l'Yonne vise 6.000 tonnes/an à horizon 2032.

en Bourgogne (15 sur site et 5 en services supports), faisant passer l'effectif global de 210 à 230 salariés d'ici 2028.

Au-delà de l'outil industriel, le site se métamorphose pour accueillir le grand public et les professionnels sous le nom de « La Laiterie de la Côte », retrouvant ainsi le nom historique de la société utilisé de 1946 à 2004. (Que les amateurs de fromages se rassurent, le logo Gaugry sera toujours présents sur les produits eux-mêmes !). Le futur complexe réunira un parcours de visite immersive axée sur les cinq sens, un espace dégustation, une boutique ainsi que des espaces événementiels privatifs (de 70 à 150 personnes selon configuration) avec une vue panoramique. « Un soir, je me retrouve tout seul à monter sur le toit pour aller déboucher une gouttière, se souvient Grégoire Lincet et là je me dis : "c'est la plus belle vue de la côte !" Quand on a lancé ce projet, et malgré les arguments de mon architecte, j'ai dit : "je veux un étage" ». Ce sera chose faite, sans modifier la hauteur du bâtiment d'origine. L'entreprise cible 50.000 visiteurs par an d'ici cinq ans.



BLÉZAT/LAITERIE DE LA CÔTE



Ce développement s'inscrit dans un modèle agricole durable, estime Grégoire Lincet. La fromagerie s'appuie sur 60 éleveurs répartis dans la Marne, l'Aube et la Côte-d'Or. Les contrats sont conclus pour une durée minimale de 5 ans (mis en place dès 2015, avant l'obligation de la loi Égalim) et rémunérés entre 500 € et 530 € la tonne.

RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE

Privilégiant des fermes à taille humaine (74 vaches en moyenne), la maison défend le modèle d'exploitations autonomes pour l'alimentation animale exigée par les cahiers des charges AOP. « Je suis un fervent défenseur de la polyculture-élevage. Je pense que l'avenir de

l'alimentation en France se fera au travers de ce système historique », martèle Grégoire Lincet.

Sur le plan énergétique, le site a sécurisé ses approvisionnements en électricité et gaz jusqu'en 2029. Un système de lagunage et de récupération / traitement des eaux blanches est également prévu : après décantation, les boues seront destinées à un méthaniseur ou épanchées localement, et une cuve de stockage de 25.000 m³ permettra la « fertirrigation », selon le néologisme maison, des champs de la Ferme de Cérès et d'une autre exploitation voisine, le tout représentant 100 ha. Une manne après l'été caniculaire que l'on vient de vivre.

Emmanuelle de Jesus



De son propre aveu « d'un naturel stressé », Cindy Jeannaux, opératrice en charge des opérations décisives du traitement du lait qui sera ensuite transformé dans l'usine, a vu son quotidien professionnel facilité par l'automatisation qui lui permet de contrôler tous les paramètres du produit sans risque d'erreur. Crédit : JDP.



GAUGRYFROMAGER.FR

Bourgogne

L'URSSAF BOURGOGNE, BGE NIÈVRE YONNE ET BGE PERSPECTIVES ET LE CPSTI ÉPAULENT L'ENTREPRENEURIAT.



Baptiste Clérin (CPSTI), Julie Gueriet, Macha Chudant-Rey (BGE 21) et Lionel Matz (Urssaf Bourgogne). Crédit : JDP.

L'Urssaf Bourgogne, les associations BGE Nièvre Yonne et BGE Perspectives, ainsi que le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) de Bourgogne Franche-Comté ont signé le 21 septembre une convention de partenariat de trois ans. Objectif : mieux informer les créateurs, repreneurs et dirigeants sur leurs obligations sociales et leur protection.

ATELIERS, WEBINAIRES ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Le réseau BGE, spécialiste de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise, suit les porteurs de projet depuis l'idée de départ jusqu'au développement de l'activité. BGE Perspectives couvre notamment la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire, BGE Nièvre Yonne les deux départements du même nom. L'Urssaf Bourgogne, qui accompagne les employeurs et les entrepreneurs tout en collectant les cotisations finançant la protection sociale, apporte son expertise sur les démarches et les règles à respecter. Le CPSTI, lui, intervient auprès des travailleurs indépendants à travers l'action sociale et l'accompagnement. Concrètement, les partenaires prévoient des interventions auprès des conseillers BGE, des ateliers, des conférences et des webinaires. Ils produiront aussi des contenus pédagogiques et participeront à des événements sur le territoire. Les entrepreneurs auront ainsi des réponses sur leurs droits et leurs démarches sociales, et seront orientés plus facilement vers les dispositifs proposés par l'Urssaf et le CPSTI, notamment en matière d'action sociale. Pour les signataires, l'enjeu est aussi économique : mieux connaître ses obligations dès le lancement doit aider les entreprises à durer, quels que soient leur taille ou leur stade de développement. L'Urssaf Bourgogne a collecté 6,54 Mds € en 2025 auprès de 187.662 usagers, avec 303 salariés.

Région BFC

LE SASTI A FÊTÉ SES 50 ANS À DIJON.

Depuis 1976, le SASTI (Service d'accompagnement socio-professionnel des travailleurs indépendants) aide les indépendants confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles. L'association réunissait vendredi 2 octobre une centaine d'entrepreneurs, partenaires et élus pour célébrer ce demi-siècle d'existence. L'événement s'est tenu dans la salle d'Honneur du conseil départemental de la Côte-d'Or, avec une matinée consacrée au réseautage, avec un speed meeting entre entrepreneurs et partenaires. Les prises de parole officielles ont débuté en fin de journée : Éric Boudier (président du Sasti), Patricia Gourmand, vice-présidente du département, Éric Lançon, conseiller régional délégué à la création d'entreprise, et Florent Colombo, conseiller municipal délégué de la Ville de Dijon. Le Sasti, dont le modèle est présenté comme unique en France, soutient chaque année 2.000 entrepreneurs. Elle est présente dans les huit départements de la région.

en bref

COLLECTIVITÉS

Cantine des lycées : les petits plats bio et locaux dans les grands

Région BFC. À l'occasion de la Journée européenne du bio, la région BFC met à l'honneur l'alimentation locale dans ses établissements scolaires grâce à sa nouvelle démarche « Menu BFC ». Objectif : atteindre 75 % de produits bio et locaux dans les cantines lycéennes d'ici 2028.



Mardi 22 septembre, les restaurants scolaires de la région présentaient dans leurs assiettes un repas 100 % bio et local pour célébrer la Journée européenne de l'agriculture biologique. Pour marquer le lancement de cette politique globale, la collectivité s'est appuyée sur la mobilisation de 63 restaurations scolaires engagées sur les 117 que compte le territoire. Au total, plus de 30.000 lycéens, enseignants et personnels éducatifs ont dégusté un menu intégralement issu des filières régionales. Le lycée professionnel Condé de Besançon proposait par exemple un haut de cuisse de poulet bio à la cancoillotte IGP servi avec des lentilles de Bourgogne, tandis que le lycée d'enseignement général et technologique Condorcet de Belfort présentait un filet de truite local et du fromage blanc aux myrtilles.

Cette opération marquait également la naissance officielle du label « Menu BFC », structuré autour de la formule « Produire ici, nourrir ici ». Sous ce nom et cette identité graphique commune, la Bourgogne-Franche-Comté entend réunir l'ensemble de ses actions en faveur du bien manger. « Menu BFC, ce sont trois lettres pour Bourgogne-Franche-Comté mais aussi pour Bon, Frais et de Chez nous », précise Jérôme Durain, président de la région BFC, qui a officiellement présenté le dispositif au lycée Hippolyte Fontaine à Dijon. Le Menu BFC, c'est d'abord une idée simple : quand un lycéen déjeune dans un établissement de la Région, nous voulons qu'il puisse manger les produits de son territoire. Derrière ce nom, il y a donc l'ambition de faire entrer la Bourgogne-Franche-Comté dans les assiettes. Mais c'est également une démarche bonne pour nos agriculteurs et bonne pour nos territoires. Avec 75 % de produits bio et locaux dans les lycées d'ici 2028, nous faisons de l'alimentation un véritable choix de souveraineté régionale ».

Le secteur de la restauration collective constitue en effet un levier économique de premier ordre pour l'agriculture régionale. La région compte 128 lycées abritant 104.000 élèves et sert chaque jour près de 63.000 repas, soit un volume impressionnant de 10 millions de repas chaque année. L'ensemble représente un marché



annuel d'achat de denrées alimentaires estimé à 25 M€. En réorientant progressivement cette commande publique vers des producteurs locaux, la collectivité offre des débouchés pérennes aux exploitations, soutient le maintien d'une agriculture variée et garantit le retour de la valeur économique au sein des territoires.

SOUVERAINETÉ ET JUSTICE SOCIALE

Pour passer de l'intention aux actes et viser les 75 % d'approvisionnement durable d'ici 2028, la région a mis sur pied une planification territoriale découpée en cinq zones d'intervention : Dijon et Besançon (étape déjà déployée.), la Haute-Saône et le reste de la Côte-d'Or (étape 1 débutée en janvier), le Jura et la Saône-et-Loire (étape 2 débutée en septembre), l'Yonne et la Nièvre (étape 3 prévue pour janvier 2027), le Territoire de Belfort et reste du Doubs (entrée dans l'étape 4 prévue en septembre 2027).

Afin d'assurer la faisabilité technique du projet, la région apporte un soutien direct aux responsables de cuisine en leur proposant plusieurs solutions d'approvisionnement. Les marchés mis en œuvre dans le cadre du projet de relocalisation des achats de denrées alimentaires peuvent notamment être mobilisés. Les lycées sont également invités à s'appuyer sur les producteurs locaux avec lesquels ils travaillent déjà,



À l'occasion de la Journée européenne du bio, Jérôme Durain, président de la région a officiellement présenté le dispositif « Menu BFC », au lycée Hippolyte Fontaine à Dijon. Crédit photo : David Cesbron/région BFC.

afin de privilégier des relations de proximité et de confiance. En parallèle, la collectivité s'engage à mobiliser les ressources de Bio Bourgogne-Franche-Comté et de Manger Bio BFC, pour venir en aide aux établissements rencontrant des difficultés de sourcing.

Au-delà des aspects logistiques, la démarche régionale revendique une

ambition éducative et sociale forte. L'accès à une nourriture de qualité dans les cantines est pensé comme un outil de justice sociale destiné à bénéficier à l'ensemble des jeunes. Cette vision globale associe la montée en gamme des assiettes à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'apprentissage du goût. Comme le résume

Jérôme Durain : « Parce que ce que nous mettons dans nos assiettes dit beaucoup du modèle de société que nous voulons construire. Manger mieux, c'est à la fois prendre soin de notre santé, soutenir nos agriculteurs et faire vivre nos territoires ».

Frédéric Chevalier

Région BFC. Réunis à Besançon le 25 septembre, les élus de la région Bourgogne Franche-Comté ont voté 83,7 M€ de financements. Entreprises, TPE, agriculteurs, structures de l'économie sociale et solidaire : l'économie locale est, après la formation, au cœur de cette commission permanente.

Commission permanente : 83,7 M€ pour irriguer le dynamisme régional



La commission permanente du conseil régional réunie vendredi 25 septembre a voté une enveloppe de presque 84 M€ au profit du dynamisme économique régional. La formation professionnelle en absorbe la plus grande part (31,19 M€, soit un peu plus de 37 % du total), les lycées (19,28 M€) et l'enseignement supérieur (4,82 M€) suivent mais de nombreuses lignes visent directement les entreprises et les territoires. Le développement économique pour l'emploi représente 2,18 M€ dans la synthèse budgétaire, l'agriculture 1,93 M€ et le bois-forêt 1,19 M€.

DES AIDES CIBLÉES POUR CRÉER, CROÎTRE ET INVESTIR

Pour soutenir l'entrepreneuriat, la région attribue 1,89 M€ d'avances remboursables ou de subventions à 28 entreprises. Dix-sept d'entre elles reçoivent 1,39 M€ d'avances remboursables, au titre de la création, de la croissance, de la transmission, de l'investissement matériel et du recrutement de cadres. Onze autres se partagent 496.650 € de subventions, dans le cadre des dispositifs « Décarbonation des

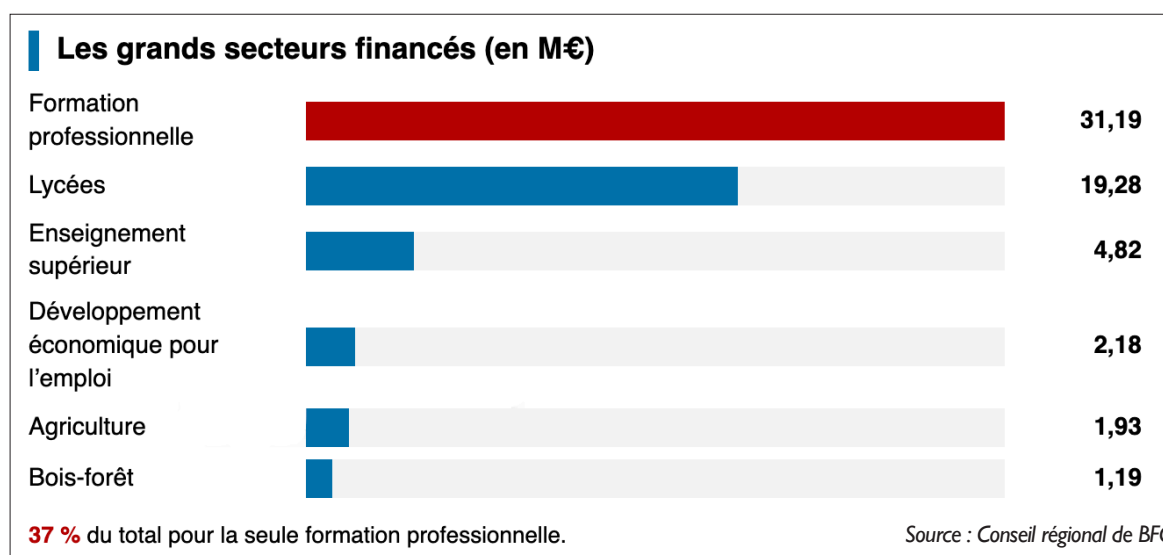
industries », « Conseil stratégique » et « Aide à la trésorerie ».

Les exemples ne manquent pas dans l'Yonne et en Côte-d'Or. À Auxerre, Re-Pack, qui crée et fabrique des supports de communication, obtient une avance remboursable de 120.630 €. En Côte-d'Or, Re.Snack (production et distribution de produits alimentaires), à Marsannay-la-Côte, reçoit 20.000 € sous la même forme. À Longvic, Rémi Confection, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de vêtements professionnels, bénéficie d'une subvention de 15.000 €.

LA FILIÈRE AUTOMOBILE SOUS SURVEILLANCE

Face aux défis de l'électrification des véhicules et à la pénurie de matières premières, quatre sous-traitants de la filière automobile se partagent 560.234 €. Dans l'Yonne, la fonderie de métaux légers Business Alu Masué, à Joigny, reçoit 200.000 € de subvention.

Dans le cadre de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la région soutient 37 projets de TPE sous forme d'avances remboursables, pour 1,06 M€, avec à la clef le



maintien et/ou la création de 109 emplois. La Côte-d'Or compte la Cascarra Frères, entreprise de charpente-couverture à Lux, aidée à hauteur de 40.000 €. Dans l'Yonne, la SAS Smash Padel, qui exploite un complexe de padel à Pont-sur-Yonne, reçoit 45.000 €.

La région soutient aussi la création-reprise dans les territoires fragilisés : la prime dédiée, plafonnée à 3.000 €, mobilise 21.000 € pour sept projets. L'un d'eux, est un commerce de voitures et de véhi-

cules automobiles légers à Montbard.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET AGRICULTURE

Côté ESS, 180.730 € financent les investissements matériels et immobiliers de quatre structures, dont la Société dijonnaise d'assistance par le travail (SDAT), qui perçoit 19.885 €. Le monde agricole n'est pas oublié. L'aide à l'engraissement mobilise 459.300 € pour 167 exploitations de la région, à hauteur de 4.000 €

maximum par an et par ferme, afin d'encourager l'engraissement sur place plutôt que la vente d'animaux maigres à l'export. Une enveloppe de 45.350 € aide 35 élevages ovins à acquérir des reproducteurs sélectionnés. 165.954 € vont à 93 exploitations pour de petits équipements.

Enfin, 27 entreprises d'exploitation forestière, afin de soutenir leur installation, leur équipement et leur mécanisation.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Le conseil a approuvé à l'unanimité le rachat des 3,7 hectares du plan d'eau, pour 130.000 €, afin d'y aménager un espace public arboré dans le sud-est de la commune.

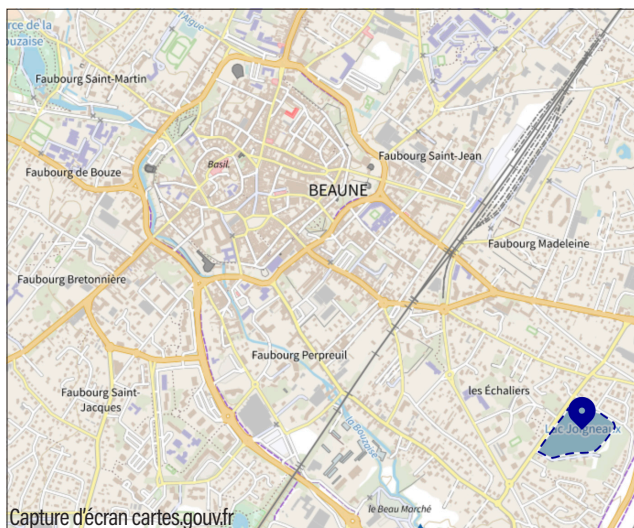
Beaune rachète le lac Joigneaux



Le conseil municipal de Beaune, réuni le 24 septembre, a approuvé à l'unanimité l'achat de la parcelle EB 147, au 12 avenue du Lac. D'une superficie de 37.754 m², elle correspond au lac Joigneaux, situé au sud-est du centre historique.

Le prix, 130.000 € net vendeur, est conforme à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 24 juillet 2026. Les époux Mauchamp, propriétaires, ont donné leur accord par courrier le 28 août. Les frais de l'acquisition seront supportés par la commune. La commission ad hoc (finances, travaux, patrimoine, accessibilité, réglementation et sécurité, transition écologique) a rendu un avis favorable.

Cette acquisition complète une opération en



cours. La municipalité a en effet préempté, par arrêté du 28 août 2026, les parcelles voisines EB 142 et 146, après une déclaration d'intention d'aliéner. Or la propriété du lac est indissociable de ces deux terrains. Classée en zone naturelle du Plan local d'urbanisme,

la parcelle EB 147 échappe au droit de préemption urbain, d'où le recours à l'achat amiable.

UN PENDANT AU PARC DE LA BOUZAIZE

Les trois parcelles sont concernées par l'emplacement réservé n°20 du PLU,

destiné à un « aménagement paysager ». La municipalité entend faire de ce site le pendant du parc de la Bouzaize, en offrant au public un espace arboré qui manque dans ce secteur sud-est. Elle met aussi en avant la biodiversité : le rapport de présentation du PLU range le lac parmi les plans d'eau d'origine humaine qui « contribuent fortement à la biodiversité locale en accueillant des espèces inféodées aux milieux aquatiques ». La municipalité de Beaune projette d'y créer un arbo-retum, une roseraie et un jardin botanique.

Des commissions ad hoc seront associées à la réflexion sur l'avenir des parcelles voisines, dans un souci de construire un projet cohérent sur l'ensemble du site.

E. de J.

Région BFC

12,7 M€ POUR RÉARMER L'AGRICULTURE RÉGIONALE

APRÈS L'ÉTÉ DE SÉCHERESSE. Après un été de canicule, de sécheresse et d'incendies, le plan Casi (Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendies), annoncé le 4 septembre par la ministre de l'Agriculture Annie Genevard, mobilise plus d'1 Mds € au niveau national pour soutenir les trésoreries agricoles et relancer la production. En Bourgogne Franche-Comté, l'État met en place son fonds de réarmement agricole, doté de 12,7 M€. Placé sous l'autorité des préfets, il doit aider les exploitations les plus fragilisées à repartir. Une première enveloppe de 9,55 M€ est déjà disponible, les premiers paiements étant attendus dès octobre et les derniers avant la fin de l'année.

Le fonds s'accompagne d'autres mesures : le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti représente environ 25 M€ pour la région. Côté cotisations sociales, une enveloppe de 1,98 M€ est prévue pour la prise en charge partielle des cotisations MSA des agriculteurs en crise de trésorerie grave et passagère. Les critères de répartition ont été définis en concertation avec la profession agricole, d'abord à l'échelle régionale, puis dans les cellules départementales sécheresse. La priorité va aux exploitants installés depuis moins de cinq ans, quelle que soit leur production, et aux filières spécialisées : arboriculture, maraîchage, apiculture, pisciculture, horticulture, petits fruits ou plantes aromatiques et médicinales.

en bref

Yonne. Créée en mars 2016 par deux ingénieurs paysagistes et forte aujourd'hui de six salariés, l'association Le P.a.r.c compte bien faire de son projet de Pôle ressource de l'alimentation locale un outil au service du développement territorial.

Le P.a.r.c construit l'avenir de l'alimentation locale



Nichée au cœur de la Puisaye-Forterre, dans le village aux 280 âmes de Tannerre-en-Puisaye, l'association Le P.a.r.c (Produire, s'Alimenter, se Réunir, Créer) veut contribuer à faire évoluer nos habitudes alimentaires. Cette mission menée depuis 2016 à travers un jardin partagé, des ateliers culinaires, de la formation ou encore l'accompagnement d'acteurs locaux de l'alimentation répond à des enjeux évidents : environnementaux - préserver les ressources naturelles ; sociétaux - produire une alimentation accessible - et sociaux - rémunérer correctement les producteurs.

En sensibilisant la population à l'intérêt des circuits courts, à la valorisation des surplus et en participant à la montée en compétences des acteurs locaux à travers ses formations



Le P.a.r.c favorise l'économie locale en promouvant les circuits courts, la valorisation des surplus, la coopération et la formation des acteurs du territoire. Crédit : DR.

professionnelles, Le P.a.r.c se place comme un facilitateur du développement économique local. Un rôle qu'il va renforcer à travers son projet de Pôle ressource de l'alimentation locale.

Parallèlement à l'agrandissement de son Jardin Ressource initial de 3.500 m², passé à 2,4 ha pour en faire un véritable lieu d'expérimentation,

Le P.a.r.c a démarré, en juin dernier, la construction d'un tiers-lieu conçu avec de nombreuses structures et intervenants experts dans les domaines de la formation, de l'accompagnement social, de la production agricole, de la gestion de l'eau et des milieux naturels, de la construction écologique et de la restauration.

UNE CAMPAGNE PARTICIPATIVE OUVERTE

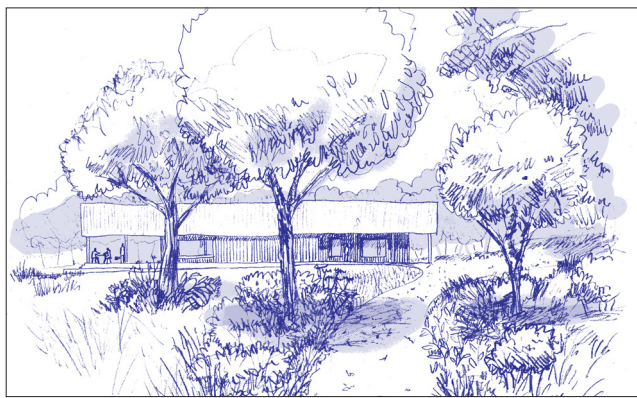
Ce bâtiment comprendra un plateau technique dédié à la formation professionnelle, où les porteurs de projets et les professionnels en reconversion pourront se former. Il sera par ailleurs mutualisé avec les acteurs de l'alimentation du territoire, comme les traiteurs, chefs ou cuisiniers indépendants, pour encourager la coopération, contribuer au développement économique

local et valoriser les produits et producteurs locaux. Une salle sera également dédiée à l'accueil des groupes scolaires, séminaires d'entreprises, associations...

Fidèles à leurs valeurs, les 15 administrateurs du P.a.r.c ont aussi logiquement choisi de faire construire leur bâtiment avec des matériaux biosourcés, peu transformés et locaux, réduisant ainsi les besoins en transport et transformation industrielle. Bâti avec des briques de terre crue et enduits réalisés avec la terre issue du site, ballots de paille, ossature et bardage bois en douglas, cet équipement recevant du public (ERP) se veut démonstrateur pour tous les bâtisseurs de la région qui souhaiteraient découvrir l'application de ces procédés.

Le projet, évalué à 1 M€, est financé à hauteur de 50 % par le FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), la région Bourgogne Franche-Comté, la communauté de communes de Puisaye-Forterre, la commune de Tannerre-en-Puisaye et le conseil départemental de l'Yonne. Des fondations, fonds de dotation, entreprises et citoyens concourent pour 24 %. Pour finaliser le montage financier, l'association, membre de 1 % for the Planet, a ouvert une campagne participative.

Catherine Lambertini



Vue projetée du Pôle Ressource. Crédit : Les Ateliers Suspendus.

Franche-Comté/Suisse. Près de 75.000 salariés frontaliers travaillent dans l'Arc jurassien. Ce nombre a triplé en vingt ans, mais il ne bouge presque plus depuis 2023.

75.000 frontaliers, de Franche-Comté... et d'au-delà



Pour nombre de familles du Haut-Doubs, du Jura ou du Nord Franche-Comté, aller travailler en Suisse est devenu une évidence. L'Observatoire statistique de l'Arc jurassien (OSTAJ) publiait mardi 29 septembre lors d'un webinaire une étude qui mesure l'ampleur du phénomène : de 23.400 frontaliers en 2006, le chiffre est de près de 75.000 au premier trimestre 2026. Environ 43.500 de ces salariés, soit 58 %, travaillent dans les territoires de coo-

pération franco-suisse, ce grand couloir qui va de Belfort et Montbéliard jusqu'au Haut-Jura.

Le rythme s'est toutefois calmé. Après la covid, les effectifs avaient bondi de 56.300 à 72.100 en deux ans et demi. Depuis 2023, la hausse ralentit, avec une économie moins dynamique. C'est la fin de vingt ans de croissance sans pause.

L'HORLOGERIE EN BAISSÉ

Autre évolution : on ne travaille plus seulement à l'usine ou dans les ateliers. Si l'industrie, l'horlogerie

en tête, reste le premier secteur d'emploi des frontaliers côté suisse, elle est passée de 46 % à 32 % de leurs postes, non parce qu'elle s'affaiblit mais parce que les services aux entreprises ont grandi plus vite : ils emploient en effet désormais 15 % des frontaliers (vs 6 % il y a vingt ans), la santé et le social 13 % (vs 8 %). Pour ceux qui traversent la frontière chaque matin, c'est un métier moins exposé aux coups de frein de l'industrie.

Enfin, le portrait des frontaliers change. En 2006, 85 % vivaient dans une intercom-

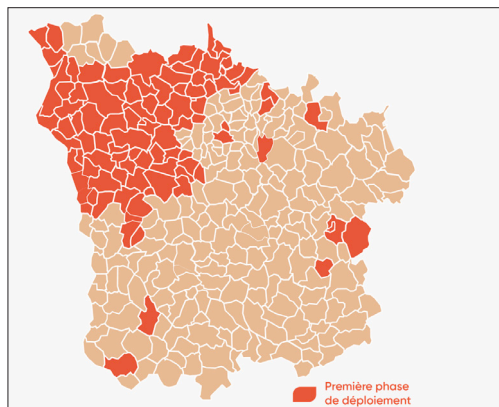
munalité située le long de la frontière. Ils ne sont plus que 74 %. Et 9 % habitent désormais en dehors des territoires historiques de coopération, contre moins de 3 % il y a vingt ans. Les employeurs suisses, surtout dans le canton de Vaud (recherche, technologies médicales, finance), recrutent de plus en plus loin. Vaud concentre à lui seul près de 57 % de la croissance régionale

Emmanuelle de Jesus

♦ L'étude complète est disponible sur : ostaj.org

Nièvre

7 M€ INVESTIS POUR 120.000 OBJETS CONNECTÉS.



Nièvre numérique et la société Lumière, opérateur numérique déjà présent dans six départements français, ont signé un contrat de délégation de service public, lundi 14 septembre, à Dompierre-sur-Nièvre. Comme cette collectivité, les communes nivernaises sont appelées à s'abonner à des services d'objets connectés, afin de piloter les équipements publics. Le réseau de 120.000 objets connectés sera déployé à partir d'octobre 2026 et jusqu'en 2034 (voir la carte de la première phase de déploiement ci-dessus), auprès des communes nivernaises. À terme, après le déploiement de 500 passerelles bas débit (55 ont déjà été installées par Nièvre numérique), toutes les communes du département et certains services publics tels que les casernes de pompiers, par exemple, pourront se raccorder à ce réseau, via des capteurs munis d'antennes, qui permettront le pilotage de leur gestion de l'eau, de leur éclairage public, de leur chauffage des bâtiments publics, ou encore la surveillance des alertes crues et de la qualité des eaux de baignade ou encore d'optimiser le salage des routes en hiver... Président du conseil départemental de la Nièvre et de Nièvre numérique, Fabien Bazin n'hésite pas à qualifier cette signature de « révolution technologique majeure. Un moment historique pour tout notre territoire ».

7 M€ INVESTIS SUR HUIT ANS

Selon le président de Lumière, Cyril Gasc, « nous proposerons des tarifs aux collectivités qui soient attractives et leur permettent, grâce à ces outils, de réaliser de sérieuses économies ». ont évoqués des forfaits pour les capteurs à 4,50 € par an et d'abonnements mensuels de moins d'un euro par objet connecté, pour des messages échangés avec la plateforme toutes les dix minutes. L'idée est de permettre un pilotage en temps réel, notamment en hiver ou lorsqu'il y a des personnes plus nombreuses dans une salle. Les capteurs détectent aussi le CO₂, comme à Dompierre-sur-Nièvre, qui est l'une des dix communes nivernaises déjà équipées pour le chauffage.

Outre le réseau de fibre pour les entreprises (400 entreprises nivernaises déjà concernées), précédemment exploité par une filiale de SFR contre laquelle le conseil départemental a engagé une procédure pour attendus non satisfaits, Lumière vient donc aussi de s'engager à développer le bas débit de l'internet des objets, moyennant un investissement de 7,1 M€ sur huit ans, sans appel aux fonds publics. Lumière versera 3,24 M€ de redevances à Nièvre numérique sur la même période, « qui serviront à moderniser le réseau », selon Jean-Dimas Malo, directeur de la structure. L'opérateur est jeune, il n'existe que depuis dix ans, mais est déjà présent dans six départements et obtient la première place dans les classements de l'ARCEP (autorité de régulation du numérique) pour sa solidité et sa responsabilité.

Emmanuel Coulombeix

en bref



Partagez-vous des mots doux.



Prenez soin les unes des autres en incitant vos proches à consulter un professionnel de santé chaque année et à faire un dépistage du cancer du sein tous les deux ans, dès 50 ans. Scannez le QR code pour plus d'informations.



Conjoncture BFC : des entreprises solides mais attentistes

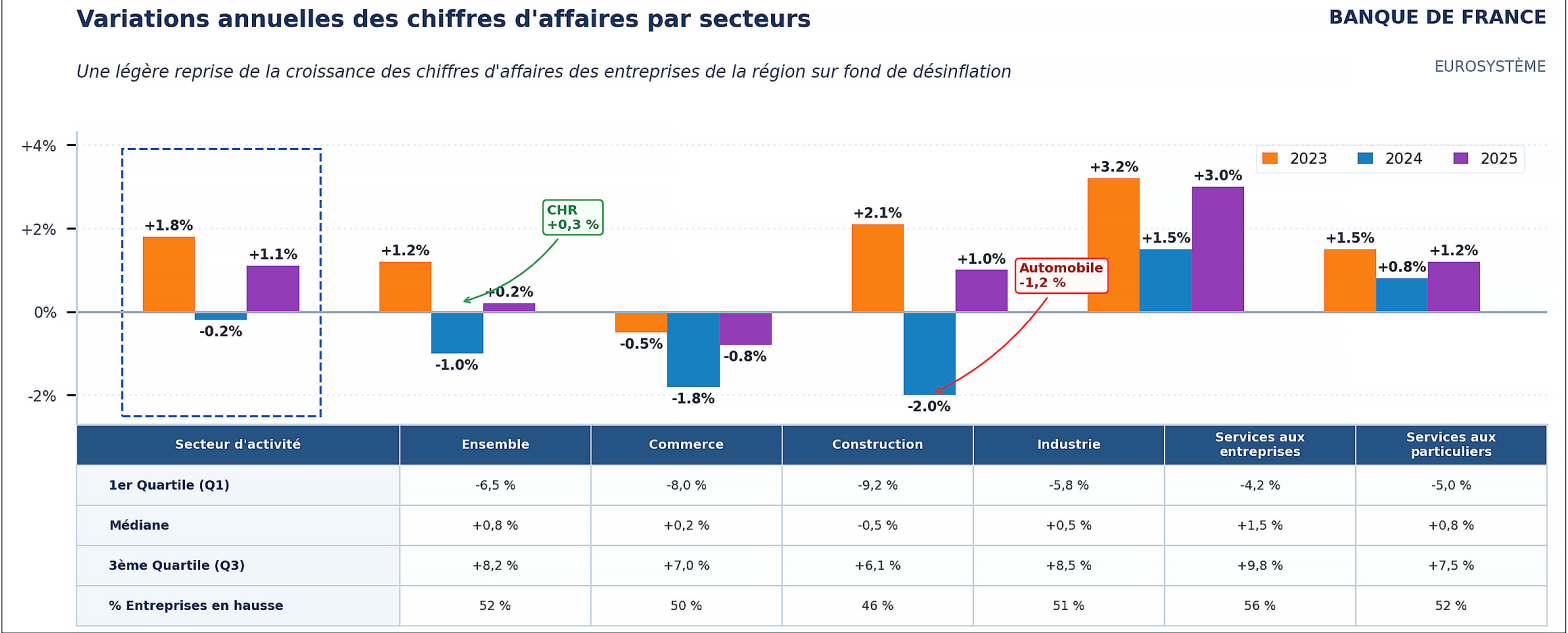
Région BFC. Face à la volatilité et aux incertitudes actuelles, les entreprises de Bourgogne Franche-Comté affichent une résistance financière remarquable. Portée par la reconstitution des marges et l'export, la région préserve sa solidité, mais reste frileuse côté investissements.



L'année 2025 se solde par un bilan économique globalement rassurant pour la Bourgogne Franche-Comté, selon la Banque de France qui dévoilait mercredi 30 septembre la restitution de son étude annuelle sur la conjoncture économique régionale. Pour la première fois depuis trois ans, cette dernière a progressé en volume et non sous le seul effet de la hausse des prix. L'analyse approfondie de 35.000 bilans d'entreprises - un échantillon représentatif collecté par la Banque de France couvrant notamment 75 % des effectifs de l'industrie et 62 % de la construction - révèle une croissance du chiffre d'affaires cumulé de 1,1 %, dans un contexte d'inflation retombée à 0,9 %.

Cette dynamique d'ensemble est notamment portée par le secteur des services aux entreprises (+3,1 %), tandis que l'hôtellerie-restauration connaît une progression plus modérée (+0,3 %). L'industrie parvient également à progresser de 1 %, affichant une résistance bienvenue qui compense le repli marqué de la filière automobile (-1,2 %). À l'inverse, le secteur du bâtiment et des travaux publics reste privé de croissance globale, plombé par la crise du logement neuf et du gros œuvre. Seul le second œuvre grâce à la rénovation thermique, affiche de bons résultats en BFC. Un moteur clé de cette fermeté industrielle réside dans l'ouverture à l'internationale : la part du chiffre d'affaires réalisée à l'exportation dans l'industrie a accéléré pour atteindre 29,5 %, gagnant près de trois points en trois ans.

Sur le plan financier, la création de richesse sur le territoire - mesurée par la valeur ajoutée - s'est appréciée de 2,8 %. Plus significatif encore, le premier niveau de rentabilité opérationnelle, l'excédent brut d'exploitation (EBE), a progressé de 5,5 % à l'échelle régionale, avec un bond rapide de 6,4 % dans l'industrie. Les entreprises régionales ont réussi à préserver leurs marges tout en absorbant une hausse de 2 % de leur masse salariale liée aux négociations obligatoires, portant le coût moyen d'un salarié à 52.700 € par an (soit 1.400 € de plus qu'un an auparavant). La baisse progressive des taux d'intérêt au premier semestre et l'amélioration de la rentabilité brute ont en outre permis d'alléger le poids des charges financières. Comme le soulignait Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France en Bourgogne-Franche-Comté : « Nous



avons un tissu d'entreprises en Bourgogne Franche-Comté qui résiste bien. Cela montre la résilience des chefs d'entreprise qui, dans un environnement compliqué, arrivent à tirer leur épingle du jeu. »

DES INVESTISSEMENTS EN BERNE

Toutefois, cette santé globale apparente masque des disparités individuelles très fortes. Si la macroéconomie agrège et lisse les résultats, la réalité du terrain s'avère nettement plus contrastée. La médiane de la variation de l'EBE s'établit à -10 %, indiquant que près de 57 % des sociétés de la région ont vu leurs marges s'effriter. Ce grand écart pénalise principalement les TPE, alors que les PME et ETI de taille plus importante résistent mieux.

Le véritable point de fragilité de l'économie régionale réside dans le net repli des investissements. Rapporté à la valeur ajoutée, l'effort d'investissement des entreprises a chuté de 2,5 points en un an. Cela représente un déficit d'engagement de 600 M€ pour la Bourgogne Franche-Comté, dont 300 M€ de moins pour le seul secteur industriel. « Face aux turbulences géopolitiques au Moyen-Orient, aux fluctuations énergétiques, aux tensions commerciales internationales et à la remontée des taux de la dette souveraine française, c'est le signal de l'attentisme des chefs d'entreprise qui ont du mal à avoir de la visibilité et donc diffèrent leurs investissements », explique Laurent Fraisse.

Le directeur régional précise d'ailleurs que ce blocage n'est nullement lié aux conditions de crédit ou à la sévérité des banques : « Ce ne sont pas les taux d'intérêt qui font qu'on

investit ou pas. La vraie question pour le chef d'entreprise, c'est de savoir si son carnet de commandes va se remplir ou non. »

Par ailleurs, la part des fonds propres s'est renforcée dans la quasi-totalité des filières et le taux d'endettement bancaire a diminué. « Ce qui de prime abord peut apparaître comme un point positif, doit être relativisé car il traduit la frilosité d'investissement évoquée plus avant », précise Laurent Fraisse. Du côté des défaillances d'entreprises, la région témoigne d'une stabilité relative par rapport à la moyenne nationale. Là encore, des disparités territoriales émergent : la Côte-d'Or, particulièrement dynamique en créations d'entreprises (+124 %), affiche un nombre de défaillances (143.000) plus élevé que tous les autres départements de BFC (et que

la moyenne française), lié au taux de mortalité naturel des jeunes structures, tandis que des départements comme la Nièvre ou la Haute-Saône restent très stables (légèrement autour de 100.000 défaillances). « Là encore, ses chiffres sont à interprétés avec prudence, prévient Laurent Fraisse. Pour un département comme la Côte-d'or qui affiche une forte dynamique de création d'entreprises, un taux de défaillance élevé n'est pas forcément un signe de mauvaise santé économique, au contraire. De même, le nombre de défaillance stable de la Nièvre et de la Haute-Saône n'est pas un indicateur d'une forte vitalité économique ».

Laurent Fraisse souligne également une limite importante propre à la méthodologie statistique : « L'étude s'appuie sur les bilans sociaux des entreprises dont le siège juridique est

situé en Bourgogne Franche-Comté. De ce fait, plusieurs moteurs essentiels de la croissance régionale tels que Framatome, Arabelle Solutions ou Alstom n'apparaissent pas dans cette synthèse financière. Ces géants industriels opèrent sur le territoire sous la forme d'établissements de production et non de sociétés autonomes ; leurs résultats financiers ainsi que leurs projets d'investissement majeurs - à l'image des 600 M€ rattachés au projet Forge+ de Framatome - remontent directement à leurs sièges sociaux, généralement situés en Île-de-France. La non présence active de ces "boosters" signifie que les performances économiques réelles de l'industrie régionale sont en pratique encore supérieures à ce que révèlent les seuls bilans comptabilisés localement ».

Frédéric Chevalier

Les projections de la Banque de France 2026-2028

Au-delà de l'exercice 2025 en Bourgogne Franche-Comté, la Banque de France projette une trajectoire nationale ajustée à 0,4 % de croissance pour 2026. Ce rythme, temporairement ralenti par des blocages logistiques dans l'aéronautique et le contre-coup de la canicule sur la valeur ajoutée agricole (-30 %), accuse un décalage par rapport à l'Allemagne (1,3 % de croissance attendue), stimulée par son plan d'investissement de 500 Mds€, ou à l'Espagne (2,3 %). Le scénario central anticipe néanmoins un retour progressif vers le potentiel de croissance français (1 % à 1,2 %) d'ici 2027-2028.

Sur le plan de l'inflation, la France conserve un niveau plus modéré (2,3 %) que la moyenne de la zone euro (3,2 %), grâce à la modération salariale et à son énergie nucléaire décarbonée. La Banque centrale européenne a

toutefois porté ses taux directeurs à 2,5 % pour juguler la hausse des prix de l'énergie causée par le conflit au Moyen-Orient, et les marchés prévoient un durcissement potentiel jusqu'à 3 % - 3,25 % d'ici 2027. Le redressement de l'activité à moyen terme reposera sur les exportations et la reprise de la consommation privée, stimulée par des gains de pouvoir d'achat (hausse salariale de 2,5 % supérieure à l'inflation anticipée pour 2027 et 2028) et une décrue attendue du taux d'épargne des ménages, aujourd'hui bloqué à un niveau élevé de 17 % contre une moyenne historique de 14 %. Mais avec le renchérissement de la dette publique française - dont la charge d'intérêt atteindra 79 Mds€ en 2026 puis 91 Mds€ en 2027 - une meilleure visibilité reste la condition préalable à toute relance durable de l'investissement.

Opinions

Fonctionnaires et lycéens pour la défense de nos services publics

Jeunes Socialistes de Bourgogne Franche-Comté

Besançon, Dijon, Clamecy, Belfort, Nevers, Chalon-sur-Saône, Sens, Mâcon...

Partout en Bourgogne Franche-Comté, lycéennes et lycéens font le choix de bloquer leur établissement.

Face au manque de professeurs, à des classes surchargées, à un système de sélection post-bac injuste ou encore à des emplois du temps trop chargés, ils demandent l'essentiel : des conditions dignes d'enseignement pour garantir notre promesse républicaine : l'égalité des chances.

Ainsi les Jeunes Socialistes de Bourgogne Franche-Comté apportent leur soutien à tous ceux qui se mobilisent.

Par son ampleur, ce mouvement

témoigne d'un ras-le-bol général chez nos jeunes à qui le gouvernement n'offre aucune perspective d'avenir, hormis la crise climatique, la dette et la perte des droits sociaux.

En septembre dernier, le gouvernement a investi environ 35 M€, pour l'achat de pochettes anti-téléphone portable. Cet exemple démontre que l'argent existe, à partir du moment où la volonté politique est au rendez-vous. À titre comparatif, 35 M€ représentent environ 730 professeurs à plein temps sur une année.

Face à une jeunesse qui exerce ses droits, le gouvernement apporte uniquement la violence comme réponse.

Nous condamnons fermement cette réponse disproportionnée, avec des

gazages systématiques d'enfants.

L'heure est à la responsabilité et au dialogue ; la volonté de faire payer, à la rentrée prochaine, les inscriptions en BTS et en classe préparatoire constitue une véritable aberration et même une provocation.

Le gouvernement doit cesser ses réactions irresponsables et recevoir immédiatement les lycéens, enseignants et personnels afin d'établir des solutions apaisées et constructives.

Bien entendu, nous condamnons toute violence à l'encontre des forces de l'ordre ou du personnel enseignant.

Fonctionnaires et Lycéens partagent le même combat : la défense de nos services publics.

Le regard de Faro

LE GOUVERNEMENT DÉVOILE SON PROJET DE BUDGET POUR 2027



Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Message personnel



Allez, je vous fais une confidence : la semaine dernière c'était mon anniversaire. J'arrive à un âge pas encore canonique, on ne se lève pas encore dans le tram pour me céder un siège, mais je suis plus proche de la carte vermeil que du Pass Culture et de la Carsat que de Parcoursup, on ne va pas se mentir...

Ce n'est pas que cela me dérange en soi, mais on a l'âge de ses artères comme dit le dicton, et certains matins mon cerveau est plus souple que mes genoux, « la vieillesse est un naufrage », formulait le grand Charles, et j'ai du mal à me vivre dans la peau d'Edward John Smith, capitaine du Titanic, misère, misère. Tout cela pour dire que je n'allais pas forcément mettre le paquet (cadeau, ha ha) pour fêter l'échéance. C'était sans compter la Providence, le Grand Ordonnateur, l'Alpha et l'Oméga, que sais-je ou plutôt Médiapart. Qui, le jour J, sortait l'épisode 2 de sa nouvelle série, Jordan Bardella, une jeunesse française (et antisémite). Bon, le pitch manque un peu de suspense, il faut l'avouer. Keument ? Le patron du RN, antisémite ? Le RN, parti ripoliné bâti sur feu le FN, fondé autour de Jean-Marie Le Pen avec (notamment) deux anciens Waffen SS antisémite ? Dont un député balance « *Le travail rend libre* », la devise de plusieurs camps de concentration, en plein meeting, antisémite ? Meuh nan ! Etc.

Cadeau car l'épisode 1, la révélation des échanges franchement nauséabonds de Jordan Bardella m'avait un peu flanqué la nausée : pas tant à cause des réactions indignées de son parti, costards en kevlar compris, mais plutôt à cause de celles des confrères évoquant l'enquête de Médiapart avec moult précautions oratoires et verbes au conditionnel. Normalement, un journaliste fait confiance au travail de ses confrères dès lors qu'ils ne confondent pas enquête journalistique et sensationnalisme et à ce titre, Médiapart ne nous a pas vraiment habitués à faire du bruit pour rien (ou pour plaire à son actionnaire principal). À moins d'anticiper une victoire du RN à la présidentielle et de préparer leurs arrières en bichonnant leur présent, j'avais un peu de mal à comprendre ses confrères parisiens à la tête de solides carrières, évoquer l'enquête de Médiapart avec autant de circonspection. Pour être franche, j'avais des envies de gifles. Autant dire que vendredi matin, à entendre les mêmes qui, deux jours plus tôt, avaient des « si » plein la bouche, se gargariser avec la première salve de preuves apportées par le média d'investigation - qui au fait les gars, a fait le boulot que vous ne faites pas lorsque vous déroulez régulièrement le tapis rouge aux cadres du RN - je buvais du petit-lait. Oh, je ne me fais pas d'illusion. Ça n'empêchera pas les électeurs de voter Rassemblement national. Mais j'ai bon espoir que cela bouscule un peu le landerneau des médias publics qui commençaient à brunir un peu sur les bords à force de cramer leur crédibilité. On s'en reparle en octobre prochain !

Le coin bouquins

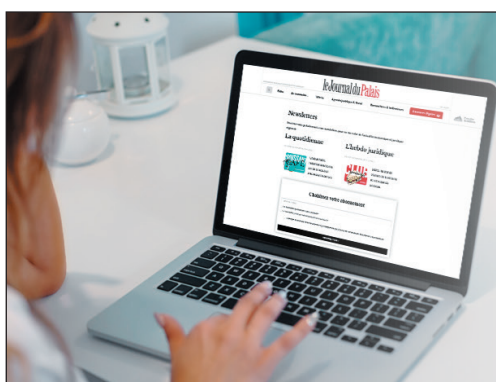
COMPENSATION & BENEFITS.



Pouvoir d'achat, équité, transparence salariale, fidélisation des talents... Les attentes des collaborateurs évoluent et, avec elles, la place de la rémunération dans les politiques RH. Plus qu'une simple contrepartie financière, elle devient un facteur clé

d'attractivité, d'engagement et de performance collective.

♦ Éditions Gereso, 269 pages, 25 €.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.

Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

 L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

Procédures adaptées



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00 - Mail : marchespublics@sdis21.org
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>
OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de petits matériels, accessoires et produits d'hygiène et d'entretien pour le SDIS 21 - 3 lots.
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 2 novembre 2026 à 12h00.
Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP.
L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>
AUTRES RENSEIGNEMENTS :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2026E16.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 30 septembre 2026.
L2605020

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES

Avis d'appel public à la concurrence

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES, 3 rue du Triage - 21120 IS SUR TILLE - Tél. : 03.80.95.21.10 - email : administratif@smom.fr
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.
OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de 2 châssis pour bennes à ordures ménagères.
LIEU D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION : Il est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site : www.ternum-bfc.fr - Réf : smom-2chassis-bennes-om
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 29 octobre 2026 à 17 heures.
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le RC.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 29 septembre 2026.
L2604997

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

/// Annonces légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS



CHACREP'RI
Cession
de fonds de commerce

Par acte S.S.P signé électroniquement en date du 30/07/2026, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 07/08/2026, sous les références «Dossier 2026 00033245 référence 2104P01 2026 A 02063», la société CHACREP'RI, SAS en liquidation judiciaire immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 980 460 307, dont le siège social est 89 avenue de la Gare - 21220 GEVREY CHAMBERTIN, a vendu à la société SAS LES DELICES DE RAHMA, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 91 avenue de la Gare - 21220 GEVREY CHAMBERTIN et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 107 427 676, le fonds commercial de crêperie, brasserie, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits à consommer sur place ou à emporter, exploité sis 89 avenue de la Gare - 21220 GEVREY CHAMBERTIN, sous le nom commercial CHACREP'RI avec entrée en jouissance le 30/07/2026 moyennant le prix de vingt mille euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet d'avocats SARL CANNET-MIGNOT, LEGASPHERE AVOCATS sis 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2604983

CONSTITUTION
DE SOCIETE

Famille AMG
Société civile immobilière
au capital de 100,00 Euros
Siège social : 12 Allée de la Millerote
21310 MIREBEAU-SUR-BÈZE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Famille AMG
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 100,00 €
Siège social : 12 Allée de la Millerote
21310 MIREBEAU-SUR-BÈZE
Objet :
- L'acquisition, la propriété, l'administration, l'attribution, la gestion par location ou autrement, la mise à disposition gratuite au profit des associés de tous immeubles, biens immobiliers et terrains, la vente de tous immeubles, biens immobiliers et terrains,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 ans
Gérance : Madame Géraldine CRAMPE née DOMIS et Monsieur Armand CRAMPE demeurant ensemble 12, Allée de la Millerote - 21310 MIREBEAU-SUR-BÈZE, pour une durée illimitée
Apports en numéraire : 100,00 € - Apports en nature : néant
Cession de parts : Les cessions de parts sociales entre associés sont libres. Toutes les autres cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés.
Immatriculation : R.C.S. DIJON

L2604789

GRAND EST
HABITAT ENERGIE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : GRAND EST HABITAT ENERGIE.
FORME : Société à responsabilité limitée (associé unique).
CAPITAL : 1.000,00 €.
SIEGE SOCIAL : 7 route Nationale 5 - 21110 LONGEAULT-PLUVAULT.
OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :
- Tous travaux d'électricité, de climatisation ;
- Tous travaux de chauffage, de plomberie ;
- Tous travaux d'installation d'équipements thermiques et génie climatique ; Frigoriste,
- Tous travaux de rénovation tous corps d'état, pose plaques de plâtre ; Carrelage ; Peinture intérieure et extérieure ; Revêtements de sols ; Menuiserie ;
- Toutes prestations de rénovation énergétique ;
- Toutes prestations de conseils en énergies renouvelables et mise en œuvre des projets ;
- L'activité de marchand de biens ;
- La maîtrise d'œuvre déléguée pour la réalisation de travaux de construction ou de rénovation tous corps d'état ;
- La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser sa réalisation, son développement ou son extension.
DUREE : 99 années.
GERANCE : M. Kaan SOLAK, demeurant 30 avenue de la République - 21110 GENLIS.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2604619

ECLAT VISION
& SERVICES

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 28/09/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ECLAT VISION & SERVICES
Objet social : La réalisation de prestations d'accompagnement individuel, de conseil, d'écoute, de bien-être et de développement personnel, ainsi que toutes prestations connexes. La conception, la réalisation et l'organisation de formations, stages, ateliers et actions pédagogiques dans le domaine de la beauté, de l'esthétique, des soins et techniques de beauté, ainsi que la transmission de savoir-faire et de connaissances dans ces domaines. Tous travaux de remplacement, pose, dépose de pare-brise, vitrages, vitres, lunette arrière, vitres latérales et autres éléments vitrés sur tous types de véhicules automobiles et véhicules terrestres à moteur. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Siège social : 20 rue monge, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Capital : 1 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M^{me} DE CASTRO Noella 20 rue monge 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Admission aux assemblées et droits de votes : Associé unique exerçant les pouvoirs attribués par la loi
La présidente.

L2604762

PONT
SAINT VICTOR

Erratum : Dans l'annonce parue le 20 février 2026, référence L2600994, il fallait lire acte sous signature privée en date à DIJON du 23 septembre 2026 en lieu et place du 17 février 2026. L2604878



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

PAJOT III

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 24/09/2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : PAJOT III.
SIÈGE SOCIAL : 4 les portes de Bourgogne - 21320 CREANCEY.
DURÉE : 99 ans.
OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration, la gestion et la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : 1.001 €.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.001 €.
GÉRANCE : M. Marc PAJOT et M^{me} Véronique DESSEREY, son épouse, demeurant à CREANCEY (21320), 4 les portes de Bourgogne.
CLAUDE D'AGREMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2604907

VDB Signature

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société VDB Signature, SASU au capital de 10.000 €. DURÉE : 99 ans. SIÈGE : 38 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON. OBJET : L'acquisition de biens et de droits immobiliers en vue de leur revente, en l'état ou après travaux ; L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La rénovation, la réhabilitation, la transformation et l'aménagement des biens acquis ; La division des immeubles et leur revente en totalité ou par lots. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le président est la société VDBH, SARL unipersonnelle au capital de 73.500 €, dont le siège social est 11 rue de la Sablière - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 843 645 425.

Pour avis : La présidente.

L2604975

F&A FAMILY

Avis est donné de la constitution de la société F&A FAMILY, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €. DURÉE : 99 ans. SIÈGE SOCIAL : 32 rue Pasteur - 21000 DIJON. OBJET SOCIAL : L'acquisition, la détention, la gestion, l'exploitation et la location de biens immobiliers meublés, à usage d'habitation, professionnel ou commercial. Les gérants sont Monsieur Ali OZBAY et Madame Fadimana OZBAY, demeurant tous deux, 32 rue Pasteur - 21000 DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2604974



SCI JERELINE LG
Société civile immobilière
au capital de 500 Euros
Siège social :
15 rue de Labergement
21130 AUXONNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXONNE (21) du 30/09/2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile immobilière.
DÉNOMINATION SOCIALE : SCI JERELINE LG.
SIÈGE SOCIAL : 15 rue de Labergement - 21130 AUXONNE.
OBJET SOCIAL : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de construction ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, notamment de maisons, immeubles, terrains ou ensembles immobiliers, ainsi que leur détention, leur propriété et leur conservation.
La construction, la rénovation, la réhabilitation, la restauration, l'aménagement, la viabilisation, la division, l'extension, la transformation et, plus généralement, la mise en valeur de tous biens immobiliers appartenant à la société.
L'administration, la gestion, l'entretien et l'exploitation de son patrimoine immobilier, notamment par bail, location ou autrement, y compris par la conclusion de baux d'habitation, professionnels, commerciaux, ruraux ou de toute autre nature, ainsi que, de manière accessoire et non prépondérante, la location meublée lorsque celle-ci conserve un caractère civil.
La vente, l'échange ou la cession de tout ou partie des biens et droits immobiliers appartenant à la société, dans le cadre de la gestion normale et active de son patrimoine, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.
La réalisation de tous travaux d'amélioration, d'entretien, de modernisation ou d'adaptation des biens immobiliers afin d'en assurer la conservation, la valorisation et l'exploitation dans les meilleures conditions.
La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, notamment le recours à tous emprunts ou financements, avec ou sans garanties, y compris hypothécaires, ainsi que le placement des disponibilités de la société, dès lors que ces opérations demeurent accessoires à son objet principal.
La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou groupements à caractère civil ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire, notamment des sociétés civiles immobilières (SCI), sociétés civiles de construction-vente (SCCV), groupements fonciers agricoles (GFA) ou toute autre structure civile, dès lors que cette participation concourt à la réalisation de l'objet social.
Et, plus généralement, toutes opérations civiles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement, à la condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 500 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
GÉRANCE : Monsieur Jérémie, Bernard, Marcel GOUVERNET, demeurant 15 rue de Labergement - 21130 AUXONNE et Madame Céline, Bernadette, Michèle LOMBARDO de nationalité française, demeurant 15 rue de Labergement - 21130 AUXONNE.
CLAUDES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément des associés représentant plus de 50 % des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605003



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

LE VESTIAIRE

Avis de constitution

FORME : SAS. DÉNOMINATION : LE VESTIAIRE. CAPITAL : 2.000 €. APPORTS : 2.000 €. SIÈGE : 30 boulevard de Strasbourg à DIJON (21). OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Développer, mettre en œuvre et organiser toute action de formation ainsi que toute partie connexe ou complémentaire à la formation, Prestation de conseil et d'accompagnement dans le domaine de la formation, Accompagnement de tout projet de formation et de toute structure destinée à la formation, Conseil et accompagnement dans la mise en place de formation, Hébergement par la mise à disposition du lieu d'hébergement, Réalisation de prestation de service permettant le développement des activités précitées, Toute action d'information et d'animation de formation sur tout support que ce soit, Et plus généralement la réalisation de toutes prestations de services entrant dans les domaines précédents, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société. DURÉE : 99 ans. PRÉSIDENT : Bastien LE DILHUIT, 13 rue Ampère à DIJON (21). ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions. AGREMENT : Majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; Les actions du Cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. PRÉEMPTION : Toute cession des actions de la société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. R.C.S. : DIJON.

Pour avis : Le président.

L2604956



Groupement
Foncier Agricole
de « PLAINE
DE L'OGNON »

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire associé soussigné, exerçant à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), membre de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «LEGI NOTAIRES» titulaire d'un Office notarial situé à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5 rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE FRANCAISE (Côte-d'Or), 6 rue de la Tour du Pin, le 24 septembre 2026 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : Groupement Foncier Agricole de «PLAINE DE L'OGNON».
SIÈGE : PERRIGNY SUR L'OGNON (21270), 18 route de Pontailier.

OBJET : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
DURÉE : 99 années.
APPORT(S) EN NUMÉRAIRE : Quatre mille euros (4.000,00 €).
Le montant total des apports s'élève à quatre mille euros (4.000,00 €), somme égale au montant du capital social.
CESSION DES PARTS : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
Le gérant est Monsieur Pierre EMERY, demeurant à PERRIGNY SUR L'OGNON, 8 rue de Pesmes et Madame Pauline EMERY, demeurant à PERRIGNY SUR L'OGNON, 18 route de Pontailier.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2604912

GRAND TOUR

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 30/09/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GRAND TOUR
Objet social : Recrutement de talents internationaux dans l'hôtellerie - restauration Placement de stagiaires internationaux en France Placement de jeunes professionnels internationaux Mise en relation entre établissements hôteliers et candidats internationaux Sélection et présélection des candidats Organisation et accompagnement des entretiens de recrutement Accompagnement des établissements dans leurs recrutements internationaux Accompagnement des étudiants dans leur projet de mobilité professionnelle en France Gestion et accompagnement des conventions de stage Accompagnement dans les démarches administratives auprès de la DREETS Accompagnement dans les procédures de demande de visa Accompagnement avant l'arrivée en France Suivi des candidats pendant leur séjour et leur expérience professionnelle Accompagnement dans la mobilité internationale et l'intégration professionnelle Conseil en recrutement international pour les établissements hôteliers Conseil en développement des ressources humaines dans le secteur de l'hôtellerie-restauration Formation et préparation des candidats aux entretiens et à leur intégration professionnelle Mise en place de partenariats entre établissements français et institutions d'enseignement étrangères Développement de programmes de stages internationaux Accompagnement des établissements dans le développement de leurs collaborations internationales
Siège social : 5 RUE DU NORD, RDC APT 14, 21000 DIJON
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M^{me} BANAITKAR VAISHANAVI 5 RUE DE NORD, ETG RDC APT 14 21000 DIJON
Directeur général : M. SUTAR NISHAD sinhad road Pune 411041 PUNE (INDE)
Admission aux assemblées et droits de votes : Les actions ont la forme nominative. Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société au nom de l'associé dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur Il peut être créé des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent, dans le respect des dispositions légales en vigueur
Vaishanavi Banaitkar

L2604988

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



EKIN FACTORY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : EKIN FACTORY.

CAPITAL : 1.000 € divisés en 1.000 actions de 1 €, entièrement souscrites et libérées.

APPORT EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 49 rue Chanzy - 21000 DIJON.

OBJET : La fabrication, la préparation et la commercialisation, en gros, demi-gros et au détail, de tous produits alimentaires, notamment de brochés à kebab, préparations à base de viande, pains et produits de boulangerie, ainsi que de tous produits alimentaires destinés notamment aux professionnels de la restauration ; l'achat et la vente en gros, demi-gros et au détail, de tous produits alimentaires, de boissons alcoolisées ou non, et de tous matériels se rapportant directement ou indirectement à l'alimentation.

DURÉE : 99 années.

PRÉSIDENT : Monsieur Léo GOZ, demeurant 49 rue Chanzy - 21000 DIJON.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses actions, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom, au plus tard à la date de la décision collective.

AGREMENT : Toute cession ou mutation d'actions, à titre onéreux ou gratuit, ne peut être réalisée qu'entre associés ou bien autorisée par les associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents, votant à distance ou représentés, cette majorité étant en outre déterminée compte tenu de la personne et des actions de l'associé dont les titres sont transmis.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Le président.

L2605000

ELIE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 29/09/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée ELIE, dont le siège social est situé 30, rue des Rosières - 21490 NORGES-LA-VILLE, qui a pour objet, en France et dans tous pays, les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés. La décision d'agrément sera prise par un ou plusieurs associés titulaires d'actions représentant la majorité des droits de vote ; le cédant prenant part au vote. M^{me} Elodie BONIN, demeurant 30, rue des Rosières - 21490 NORGES-LA-VILLE, a été nommée en qualité de Président sans limitation de durée.

Pour avis.

L2605006



LE CLOS FLORANTON

Constitution SCI

Aux termes d'un ASSP du 29/09/2026, il a été constitué une société civile :

Dénomination sociale : LE CLOS FLORANTON

Objet social : l'acquisition et la détention de tous biens immobiliers, en vue de les mettre à la disposition d'un ou plusieurs de ses associés et ce, notamment, à titre de résidence principale ou secondaire ; l'acquisition, la détention, l'exploitation, par bail ou autrement, et la gestion de tous biens ou droits immobiliers ; l'acquisition, la détention et la gestion de toutes valeurs mobilières de placement, notamment de parts de sociétés civiles de placement immobilier.

Siège social : Hameau de Gigny, 157 Rue des Michérias, 21200 BEAUNE

Capital : 10 000 euros

Durée : 99 ans

Gérant associé indéfiniment responsable :

M. Denis BOBARD demeurant 157 Rue des Michérias, 21200 BEAUNE.

Associés indéfiniment responsables :

M^{me} Florine BOBARD demeurant 157 Rue des Michérias, 21200 BEAUNE ;

M. Antonin BOBARD demeurant 157 Rue des Michérias, 21200 BEAUNE.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés à la majorité des voix.

Immatriculation au RCS de DIJON.

L2605008

C2Y HOLDING

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date des 22, 23 et 25/09/2026, il a été constitué une société de participations financières de chirurgiens-dentistes par actions simplifiée au capital de 900 €, dénommée C2Y HOLDING, dont le siège social est situé 7, rue Jean-Baptiste Say - ZAC des Terres Rousses - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, qui a pour objet la prise de participations dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste ; la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice desdites professions ; la gestion de ces participations ; toutes prestations de services au profit des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation.. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des porteurs d'actions exerçant la profession de chirurgien-dentiste ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Yasmine KHADER, demeurant 9, rue Joséphine Baker - 21600 LONGVIC, a été nommé en en qualité de Président sans limitation de durée, le Dr Christopher DINH, demeurant 9, rue Joséphine Baker - 21600 LONGVIC, et le Dr Youssef KHADER, demeurant 356, route de Saint-Martin - 73130 LA CHAMBRE, ont été nommés en qualité de directeurs généraux sans limitation de durée.

Pour avis.

L2605013

FINET - TOUROLLE

Aux termes d'un acte électronique en date du 30/09/2026, il a été constitué une société civile de moyens au capital de 320 770 €, dénommée FINET - TOUROLLE, dont le siège social est situé 25, boulevard des Allobroges - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, qui a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions, même au profit du conjoint, d'ascendants ou de descendants, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Marion FINET, demeurant 6, rue de la Meuse - 21121 FONTAINE-LES-DIJON et le Dr Roman TOUROLLE, demeurant 16, place de la Libération - 21000 DIJON, assurent la gérance pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2605023



SCI TELA PATRIMOINE

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 30/09/2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI TELA PATRIMOINE.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue Colonel Driant - DIJON.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration, la gestion et la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

GÉRANCE : M. Paul TERRAUX et M^{me} Eloïse LAFORET, son épouse, demeurant à DIJON, 5 rue Colonel Driant.

CLAUDE D'AGREMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2605027

MODIFICATION DE STATUTS

MILANA

MILANA - Société à responsabilité limitée - au capital de 10 000 euros - Siège social : 7 Rue Grande 21110 MAGNY SUR TILLE - 794 966 663 RCS DIJON : le 01/09/2026 Nomination de Madame Kateryna GLADKA (7 Rue Grande 21110 MAGNY SUR TILLE), gérante en remplacement de Monsieur Christophe GONNET démissionnaire.

L2604814

DUVOIE - CRAMPE

S.A.R.L. au capital de 5.000,00 Euros

Siège social : 22, rue d'Auxonne 21000 DIJON

R.C.S. : DIJON 831 679 287

Nomination cogérante

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01/09/2026, Madame Laura TABOUREAU demeurant 22 Rue d'Auxonne - 21000 DIJON, a été nommée cogérante, à compter même jour.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis,

L2604646



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048 21240 TALANT

ZAN

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 7 rue de la Liberté 21140 SEMUR EN AUXOIS

RCS DIJON 897 447 702

Aux termes du procès-verbal des décisions du 30 juillet 2026, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 10.000 € à 100.000 € par voie de capitalisation d'une somme de 90.000 € prélevée sur les réserves. L'augmentation de capital est réalisée par élévation du montant nominal de chaque part ainsi porté de 10 € à 100 €, entièrement libérées. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis et mention, le gérant.

L2604659

JLP.com

S.A.S.U. au capital de 201.000,00 Euros

Siège social : 12 Rue des Templiers 21121 FONTAINE-LES-DIJON

R.C.S. : DIJON 832 388 722

Transfert du siège social

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30/06/2026, le siège social a été transféré à l'adresse 22B Rue de Nachey 21240 TALANT à compter du 30/06/2026.

L'article 4 «siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2604765



STEPHANIE MALBEZIN ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 2 001 euros

Siège social : 37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy 21000 DIJON

799 840 293 RCS DIJON

Modification de l'objet social

Aux termes d'une délibération en date du 23 septembre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social en supprimant les activités d'exercice des missions d'expert-comptable et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Article 2 - Objet social

Nouvelle mention : La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- La prise de participation dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite, la gestion de ses participations financières ;
- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Pour avis : La présidente.

L2604870



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048 21240 TALANT

3SAILING

Société par actions simplifiée au capital de 1.356.000 Euros

Siège social : 6 résidence Delaunay-Belleville 29750 LOCTUDY

R.C.S. Quimper 799 722 400

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : SAS HCI, société par actions simplifiée au capital de 746.000 €, ayant son siège social 5 rue de Mayence - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 931 278 584.

Suivant décisions de l'associée unique en date du 31/07/2026, le siège social qui était 6 résidence Delaunay-Belleville - 29750 LOCTUDY a été transféré 5 rue de Mayence - 21000 DIJON à compter du 31/07/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société immatriculée au R.C.S. de QUIMPER sous le n°799 722 400 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2604883



SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON 83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

PIANETTI-MILESI

Société à responsabilité limitée au capital de 107.800 Euros

Siège social : 4 rue de la Tannerie 21290 RECEY SUR OURCE

R.C.S. Dijon 837 020 023

Par PV du 30/09/2026, il a été décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME

ANCIENNE MENTION : Société à responsabilité limitée.

NOUVELLE MENTION : Société par actions simplifiée.

ADMINISTRATION

ANCIENNES MENTIONS : GÉRANT : Bertrand PIANETTI, né le 8 mars 1967 à DIJON (21), demeurant 17 route de Langres - 21290 RECEY SUR OURCE

NOUVELLES MENTIONS : PRÉSIDENT : Bertrand PIANETTI, né le 8 mars 1967 à DIJON (21), demeurant 12 rue Haute - 21400 VILLOTTE SUR OURCE.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

ADMISSION AUX ASSEMBLES ET DROIT DE VOTE : Toute action donne droit dans les bénéfices et à l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les cessions d'actions entre associés, au profit des conjoints, des ascendant et descendant sont libres.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2604894

BORDIER MATHEY MENUISERIE

Démission de DG

Le 23/09/2026, l'associée unique de BORDIER MATHEY MENUISERIE (SASU, capital de 700 €, siège 18 Chem de Villargoix 21210 SAULIEU, immat 478 236 334 RCS DIJON) a pris acte de la démission de DG de Michel MATHEY et n'a pas pourvu à son remplacement.

Pour avis.

L2604904



MB ONE MOTORS

SARL unipersonnelle au capital de 10 000 euros

Siège social : 22 Boulevard Jean Veillet à LA TESTE -DE-BUCH (33260), 501 Avenue Gustave Eiffel avec effet à compter du 01/10/2026. La société sera désormais immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L2604910

Transfert siège social

Suivant décisions de l'associé unique du 24/09/2026, le siège social a été transféré de DIJON (21000), 22 Boulevard Jean Veillet à LA TESTE -DE-BUCH (33260), 501 Avenue Gustave Eiffel avec effet à compter du 01/10/2026. La société sera désormais immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L2604910

SCI DE LA GARE

Société civile immobilière au capital de 7.622,45 Euros

Siège social : 38 rue de la Gare - 21190 MEURSAULT

R.C.S. Dijon 407 914 324

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCI DE LA GARE a décidé de transférer le siège social du 38 rue de la Gare - 21190 MEURSAULT au Villard, 21 route d'Autun - 71640 MELLECEY à compter de cette même date et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

La société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 407 914 324 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE.

La gérance.

L2604942

SARL SAVRIAL

Par décisions du 28/09/2026, l'Associée Unique de la SARL «SAVRIAL», capital : 50 000 €, siège : 4 r. de Bruges 21000 DIJON, 313 064 164 RCS DIJON : 1) a nommé Anne PARISEL, demeurant 5 r. Philippe Le Bon 21000 DIJON en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du 28/09/2026, en remplacement de Pierre -Emmanuel PARISEL, démissionnaire. 2) a décidé de transférer le siège au 5 r. Philippe Le Bon 21000 DIJON à compter du 28/09/2026. Modif. de l'art. 4 des statuts.

L2604950

SCI LIABAUD

Société civile immobilière au capital de 2.000,00 Euros

Siège social : 6 rue de Corcelles, Hameau de Tarsul 21110 IZEURE

811 581 966 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe DEBODES, alors Notaire à MIREBEAU SUR BEZE les 13 et 19 décembre 2024, il a été attribué la totalité des parts sociales au profit de Madame Elodie LIBAUD et il a été décidé du retrait de la qualité d'associé et de gérant de Monsieur Franck LIABAUD de sorte que Madame Elodie CANALS se trouve seule et unique gérante et associée.

Aux termes d'une délibération en date du 28 août 2026, il a été décidé d'agréer le nouvel associé Monsieur Vincent CANALS, la modification de la répartition du capital social, le changement de dénomination de la SCI LIABAUD en SCI CANALS, ainsi que le transfert du siège social d'IZEURE, 6 rue de Corcelles à CHENOVE, 49 avenue Roland Carraz.

Le dépôt sera effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2604955

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

HOTEL DU GOLF
Société civile immobilière
Capital : 3.000,00 Euros
Siège social :
NUITS SAINT GEORGES (21700)
9 avenue de Concoeur
R.C.S. Dijon SIREN 491 332 193

L'AGE du 23/09/2026 de la société HOTEL DU GOLF a décidé :
- De transférer le siège social du Route de Combertault - 21200 LEVERNOIS au 9 avenue de Concoeur - 21700 NUITS SAINT GEORGES ;
- De nommer en qualité de gérante, en remplacement de la société à responsabilité limitée GOLF HOTEL, démissionnaire, Madame Agnès DEBEAUX née PROTAIS, demeurant à NUITS SAINT GEORGES (21700), 9 avenue de Concoeur.
Modification en conséquence des articles 4 et 14 des statuts.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2604958

SARL PALACE

L'AGM du 28/09/2026 de la SARL «PALACE», capital : 1 000 €, siège : 4 r. de Bruges 21000 DIJON, 823 700 489 RCS DIJON : 1) a nommé Anne PARISEL, demeurant 5 r. Philippe le Bon 21000 DIJON en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du 28/09/2026, en remplacement de Pierre-Emmanuel PARISEL, démissionnaire. Le nom de Pierre-Emmanuel PARISEL a été retiré de l'art. 17-1 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui d'Anne PARISEL, nouvelle gérante. 2) a décidé de transférer le siège au 5 r. Philippe le Bon 21000 DIJON à compter du 28/09/2026. Modif. de l'art. 4 des statuts. L2604960



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

LE COLLECTIF
SAS
Capital social : 24.300 Euros
Siège social :
13 avenue du Général Mazillier
21140 SEMUR EN AUXOIS
884 266 248 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2026, les associés ont décidé de nommer en qualité de présidente la société NOMAD SASU, sise 30 boulevard de Sébastopol - 75004 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 943 193 532, en remplacement de M. Henri-Alain VERNAZ.
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2604966

EURL B.ZAK
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 30.000 Euros
Siège social : 75 rue Daubenton
21000 DIJON
525 286 605 R.C.S. Dijon

Par un procès-verbal en date du 28 août 2026, l'associée unique a pris les décisions de :
- Transférer le siège social de 75 rue Daubenton - 21000 DIJON au 37 rue d'Ahuy - 21000 DIJON avec effet au 3 septembre 2026 ;
- Modifier la date de clôture de l'exercice social au 31 août ;
- Modifier corrélativement les articles 4 et 5 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2604968

FINANCIERE FLEUROT

Par décision du 11/09/2026, l'associé unique de la société FINANCIERE FLEUROT, SARL à associé unique au capital de 100.000 €, siège social : 12 place du 8 Mai 1945 - 21360 BLIGNY SUR OUCHE, R.C.S. DIJON 442 775 334, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à associé unique à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la société. La dénomination de la société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 100.000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Monsieur Jean-Luc FLEUROT, gérant a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée le président de la société est Monsieur Jean-Luc FLEUROT, demeurant 12 place du 8 Mai 1945 - 21360 BLIGNY SUR OUCHE.

Pour avis : Le président.

L2604972

ENTREPRISE FLEUROT PERE ET FILS

Par AGE du 11/09/2026, les associés de la société ENTREPRISE FLEUROT PERE ET FILS, société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €, siège social : 5 chemin de la Découverte - 21360 BLIGNY SUR OUCHE, R.C.S. DIJON 400 103 313, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 40.000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la société. Monsieur Jean -Luc FLEUROT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par son président, la société FINANCIERE FLEUROT, SAS au capital de 100.000,00 €, ayant son siège social 12 place du 8 Mai 1945 - 21360 BLIGNY SUR OUCHE, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 442 775 334.

Pour avis : Le président.

L2604973

BL FINANCES
8, rue Golmard
21540 MESMONT

Augmentation de capital - Nomination d'un DG

L'AGE du 18/06/2026 de la SAS BL FINANCES, capital : 3 000 €, siège : 8, rue de Golmard, 21540 MESMONT, 824 523 458 RCS DIJON, a décidé :
- d'augmenter son capital social de 1 061 230 € par voie d'apport en nature. Modif des art. 6 et 7 des statuts. Ancienne mention : Le capital social est fixé à TROIS MILLE (3 000 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à UN MILLION SOIXANTE QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (1 064 320 €) ;
- de nommer M^{me} Sandrine LABOREY épouse LOHR demeurant 6 bis rue Golmard, 21540 MESMONT en qualité de Directeur général à compter du 18/06/2026.

Pour avis :

L2604976

GOLDEN COAST
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
17 rue Jean-François Chapollion
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 942 175 514

Par acte sous seing privé constatant les décisions unanimes du 28 septembre 2026, les associés ont, avec date d'effet à ce même jour :
- Nommé en qualité de président, la société EK INVEST, SAS au capital de 5.000 €, siège social : 281 allée des Coucheries à BEAUNE (21200), immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 852 034 370, en remplacement de la société MUJO (852 034 370 R.C.S. DIJON), président démissionnaire ;
- Nommé en qualité de directeur général, la société MUJO, SAS au capital de 2.000 €, siège social : 17 rue Jean-François Chapollion à BEAUNE (21200), immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 992 734 095.

Pour avis.

L2604980



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

ECOSSE CHARPENTE COUVERTURE MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 6.000 Euros
Siège social :
3 route de Savouges
21910 NOIRON SOUS GEVREY
R.C.S. Dijon 897 920 526

Aux termes du procès-verbal du 24/09/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3 Rrute de Savouges - 21910 NOIRON SOUS GEVREY au 17 avenue de la Gare - 21910 SAULON LA CHAPELLE à compter du 01/10/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2604982



AP'home paysage
Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
6 avenue Roland Carraz
21300 CHENOVE
942 307 117 R.C.S. Dijon

Par décision du 20/09/2026, l'associé unique a décidé la transformation de la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 €, divisé en 2.000 parts sociales de 1 € chacune.

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la société était dirigée par : Président : M. Abdullah CORUK, demeurant 6 avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la société est gérée par Monsieur Abdullah CORUK, associé unique.

Pour avis.

L2604984

SOURCE
18 rue du Château
21160 CORCELLES LES MONTS
982060543 RCS DIJON

Transformation et modifications de statuts

Par décision de l'AGE du 29/09/2026, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'une personne morale nouvelle, modifiant comme suit les mentions soumises à publicité :
SIEGE SOCIAL
Ancienne mention : 18 rue du Château
- 21160 CORCELLES LES MONTS
Nouvelle mention : 1 rue de la Maladière
- 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
FORME
Ancienne mention : SCI
Nouvelle mention : SAS
CAPITAL
Ancienne mention : 10 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 10 €
Nouvelle mention : 10 000 € divisé en 1 000 actions de 10 €
DENOMINATION SOCIALE
Ancienne mention : SOURCE
Nouvelle mention : MAISON CHAMBERTINE
OBJET SOCIAL
Ancienne mention : «La société a pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Pour réaliser cet objet, tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles est admis dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social. Entre également dans l'objet social la vente d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dès lors que l'opération est exceptionnelle. Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant par le caractère civil de la Société.»

Nouvelle mention : «La société a pour objet : - La domiciliation commerciale, administrative, fiscale et postale d'entreprises, de sociétés, d'associations, de travailleurs indépendants et de toute autre personne morale ou physique autorisée par la réglementation en vigueur ; - La mise à disposition, la location et l'exploitation d'espaces de travail partagés (coworking), de bureaux équipés ou non, de salles de réunion, de formation, de conférence et de réception ; - La fourniture de prestations de services liées à l'accueil, au secrétariat, à la gestion administrative, à la réception et à la réexpédition du courrier, à l'assistance aux entreprises et aux professionnels ; - L'organisation, la promotion, la gestion et l'animation d'événements professionnels, culturels, commerciaux, associatifs ou privés, tels que séminaires, conférences, formations, ateliers, expositions, salons, manifestations et réceptions ; - La commercialisation de prestations annexes liées aux activités ci-dessus, notamment la location de matériel, les services de restauration, de communication, de conciergerie et d'accompagnement des entreprises ; - L'acquisition, la prise à bail, la gestion, l'exploitation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social ; Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.»

DIRIGEANTS
Ancienne mention :
Gérant, M^{me} Mylène CARTIER demeurant 18 rue du Château 21160 CORCELLES LES MONTS
Gérant, M. Aurélien FAUCHEREAU demeurant 18 rue du Château 21160 CORCELLES LES MONTS
Nouvelle mention :
Président, M^{me} Mylène CARTIER demeurant 18 rue du Château 21160 CORCELLES LES MONTS
Directeur Général, M. Aurélien FAUCHEREAU demeurant 18 rue du Château 21160 CORCELLES LES MONTS
ADMISSION AUX ASSEMBLES ET DROIT DE VOTE
Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées en justifiant son identité avec autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT
Toute cession à un tiers est soumise à agrément de la collectivité des associés Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Mention au RCS de Dijon
L2605019

SOCIETE CIVILE DE MOYENS SAYED
SCM au capital de 15 570 €
Siège social :
5, rue de l'Eglise - 21260 SELONGEY
920 083 201 RCS DIJON

Par décisions en date du 24/09/2026, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Paul SAYED de ses fonctions de gérant à compter du 23/09/2026, minuit. Modification RCS DIJON.

L2604993



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

THEOTINE
SC au capital de 1 000 €
Siège social : 1 B rue de l'Eglise
21370 PLOMBIERES LES DIJON
RCS de DIJON n°514 536 697

En date du 28/07/2026, l'associé unique a décidé à compter du 28/07/2026 de :

- de rendre effective la démission de M. BLONDELET Jean-Baptiste aux fonctions de co-gérant.
- transférer le siège social de la société au 113 rue de Velars, 21370 PLOMBIERES LES DIJON.
Modification au RCS de DIJON.

L2605004



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CLINIQUE VETERINAIRE VOLTAIRE CHEVAUX CHIENS CHATS ET NAC
SELARH transformée en SELAS
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 15 bis boulevard Voltaire
21000 DIJON
480 112 010 RCS DIJON

DUA du 29/09/2026, ont décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 €. Accès aux assemblées et votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Cession d'actions au profit d'associés ou de tiers qu'avec agrément des associés. M. Pascal BERTRAND, M^{me} Sarah FLORENTIN et M^{me} Delphine OTHENIN, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SELAS, la Société est dirigée par : Président : M^{me} Delphine OTHENIN demeurant Haras de la Charme Moulin d'Ahuy 21121 AHUY, Directeurs Généraux : M^{me} Sarah FLORENTIN demeurant 1 rue Edgar Quinet 21000 DIJON et M. Pascal BERTRAND demeurant 3 rue du Pasquier 21270 ETEVAUX. Pour avis

L2604991



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

STIMACTIV

Avis de transformation

Aux termes des décisions en date du 28 septembre 2026, l'associée unique de la société STIMACTIV, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 €, siège social 2 rue Marguerite Yourcenar - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 493 360 242.

Il a été décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 28 septembre 2026. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

A été nommé président Monsieur Cyrille LIMAT, 10 rue de Prôle, Dulphey - 71240 MANCEY.

Cessions d'actions et agrément : Cessions soumises à préemption des associés. Agrément des cessions à des tiers par la collectivité des associés, à la majorité des 2/3.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Une action = une voix.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2604995

FUSION

LOUISE 21

Par acte ssp électronique du 10/07/2026, EURL MANON (SARL capital de 1 500€, siège 87 b av de Gaulle 21110 GENLIS, 487 993 412 RCS DIJON) et LOUISE 21 (SARL, capital de 2€, siège 87 b av de Gaulle 21110 GENLIS, 995 338 126 RCS DIJON) ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, EURL MANON apportant à LOUISE 21 sa branche d'activité de couverture charpente étanchéification zinguerie isolation évaluée à un actif net de 147 131€, avec parution au BODACC. Le 18/09/2026, LOUISE 21 a approuvé l'augmentation de capital de 147 131€ avec l'émission de parts nouvelles attribuées à EURL MANON, sans prime d'apport. Anc. Mention : 2 €. Nouv.Mention : 147 133 €. L2605024

POURSUITE D'ACTIVITE



SMARTFOX
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
SIEGE SOCIAL :
27 cours du Général de Gaulle,
21000 DIJON
840 591 655 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

- Statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le Président

L2603431

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

FRANCEOLE
100 allée Hubert Curien - 71200 LE CREUSOT, R.C.S. CHALON SUR SAÔNE : 789 171 816. Etablissement secondaire à DIJON : 789 171 816 - 2014 B 23. Activité : Conception, fabrication et vente de composants en acier et construction en acier usinées de quelque sorte que ce soit et notamment de mats d'éolienne, chassis, nacelles et autres composants pour l'industrie d'énergie éolienne.
Jugement du tribunal de commerce de CHALON SUR SAÔNE en date du 24/09/2026 prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif.
L2604940

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

ADDICT BEAUNE
25 rue de Ponthieu - 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT, R.C.S. BESANCON : 841 392 293. Etablissement secondaire à DIJON : 841 392 293 - 2018 B 849. Activité : Exploitation d'un ou plusieurs établissements d'activités physiques et sportives disposant d'un équipement fixe ou mobile et plus particulièrement d'une salle de musculation.
Jugement du tribunal de commerce de BESANCON en date du 16/09/2026 arrête le plan de redressement pour une durée de 10 ans, désigne commissaire à l'exécution du plan la SELARL GUIGON ASSOCIES, 3 avenue Commandant Marceau - 25000 BESANCON, L2604939

AVIS ADMINISTRATIF



DIJON METROPOLE
DECLASSEMENT DE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN VILLE DE CHENÔVE Partie de l'Esplanade de Limburgerhof
Avis d'ouverture d'enquête publique

Une enquête publique préalable au déclassement de la voirie métropolitaine de l'emprise citée ci-dessus a lieu du 28 septembre au 13 octobre 2026 inclus, à la Maison du projet 12 rue Lamartine, entrée côté parc urbain 21300 CHENÔVE (samedi, dimanche et jours fériés exceptés), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30.
Pendant cette période, un registre destiné à recevoir les observations formulées par le public sera déposé aux jours et heures d'ouverture de l'enquête.
Les observations pourront également être adressées par écrit à Dijon Métropole Service Foncier 40 avenue du Drapeau CS 17510 21075 DIJON Cedex.
Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public le mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30 à la Maison du projet 12 rue Lamartine, entrée côté parc urbain 21300 CHENÔVE.
L2604218

Ville de CHENÔVE
Ville de Chenôve
Avis d'enquête publique

Une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof se tiendra du lundi 28 septembre à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30 à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve (21300).
Pendant cette période, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chenôve (www.chenove.fr).
Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :
- Lundi 28 septembre 2026 de 9h00 à 10h30 ;
- Mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet ou pourront être transmises :
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr ;
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Chenôve, à l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur. OBJET : Enquête publique pour le projet de désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof. 2 place Pierre Meunier - 21300 CHENÔVE. L2604523

Commune de CHAIGNAY
Avis de lancement d'une procédure de modification n° 1 du PLU

La municipalité informe les habitants que par délibération du 25/09/2026, le Conseil Municipal a validé le principe d'une procédure de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme, lancée par arrêté du Maire n° 2026-42 en date du 08/09/2026, et défini les modalités de mise à disposition du dossier au public. La délibération et l'arrêté sus mentionnés sont d'ores et déjà disponibles en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
Les objectifs assignés à la modification consistent à rectifier une erreur matérielle de zonage entre les zones U et A au droit de la parcelle YM9, afin d'y inclure les aménagements préalablement existants à l'approbation du PLU.
Le dossier de modification n°1 fera l'objet d'une mise à disposition du public qui sera annoncée en temps utiles à la population.
L2605011

Préfecture de la Côte-d'Or
Avis de consultation du public d'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une : Une demande d'enregistrement présentée par le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon pour un projet d'exploitation d'une blanchisserie industrielle sur le site du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon situé 23 rue Gaffarel à DIJON

Par arrêté préfectoral de ce jour est ouverte une consultation du public du lundi 26 octobre 2026 au mardi 24 novembre 2026 inclus à la mairie de DIJON, sur la demande présentée le 20 avril 2026 et complétée le 29 juillet 2026, par le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon dont le siège social est situé 2 boulevard de Lattre de Tassigny - 21000 DIJON, en vue d'obtenir de la Préfète de la Côte-d'Or, une décision d'enregistrement pour un projet d'exploitation d'une blanchisserie industrielle sur le site du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon situé 23 rue Gaffarel à DIJON.
CONSULTATION DU DOSSIER (du lundi 26 octobre 2026 au mardi 24 novembre 2026 inclus)
- Sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à :
- La mairie de DIJON, Place de la Libération, accueil général du passage du Logis du Roy du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ainsi que le Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ;
- La Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 ;
- En version numérique sur le site Internet de la préfecture de la Côte-d'Or :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE/DIJON/Centre-Hospitalier-Universitaire-CHU
OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC (du lundi 26 octobre 2026 au mardi 24 novembre 2026 inclus) :
- Sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de DIJON à l'adresse, jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessus ;
- Par voie postale adressées à la Préfète : Préfecture de la Côte-d'Or, Direction de la Coordination des

Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle environnement et urbanisme, Section ICPE, 53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON CEDEX ;
- Par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe2@cote-dor.gouv.fr
AUTORITÉ COMPÉTENTE
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.
L2604989

Préfecture de la Côte-d'Or
Projet d'extension de la zone d'activités de TIL-CHATEL
Avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général dudit projet, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de TIL-CHÂTEL

Objet de l'enquête publique : Le président de la communauté de communes des vallées de la Tille et de l'ignon (COVATI), sur la base d'une délibération du conseil communautaire du 06 novembre 2025, a saisi le préfet de la Côte-d'Or dans le cadre de la procédure de déclaration du projet d'extension de la zone d'activités de TIL-CHÂTEL emportant la mise en compatibilité du PLU de TIL-CHÂTEL.
A été prescrite dans ce cadre, par arrêté préfectoral en date de ce jour, une enquête publique préalable à la fois :
- A la déclaration d'intérêt général du projet d'extension de la zone d'activités de TIL-CHÂTEL, sous la maîtrise d'ouvrage de la COVATI ;
- Et à la mise en compatibilité qui en découle du PLU de la commune de TIL-CHÂTEL, sous la maîtrise d'ouvrage de cette commune.
Ce projet vise à permettre l'extension d'un centre de préparation et de distribution des produits fabriqués dans différentes usines d'une entreprise industrielle française de fabrication et de distribution de produits pour le grand public.
Dates et siège de l'enquête et personne responsable du projet : L'enquête se déroulera du vendredi 25 septembre 2026 à 09h00 au lundi 26 octobre 2026 à 17h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.
L'ensemble de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est menée sous la responsabilité de la COVATI. Le siège de l'enquête est fixé à la COVATI, 4 allée Jean Moulin, BP 16 - 21120 IS-SUR-TILLE.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à la COVATI auprès du responsable du projet (M. Pascal TROUVÉ - Tél. : 03.80.95.41.44 - Courriel : pascal.trouve@covati.fr).
Mise à disposition du dossier : La consultation des pièces du dossier (relatif à la déclaration d'intérêt général du projet d'extension de la zone d'activités de Til-Châtel et à la mise en compatibilité du PLU de Til-Châtel, comprenant également l'avis de l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du projet) sera ouverte au public :
- Sur support papier :
- Au siège de la COVATI, 4 allée Jean Moulin à IS-SUR-TILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture : Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; Le vendredi de 09h00 à 12h00 ;
- Ainsi qu'à la mairie de TIL-CHÂTEL, au 3 rue d'Aval, aux jours et heures habituels d'ouverture (hors vacances scolaires) : Le lundi de 09h30 à 12h00 et de 16h30 à 18h30 ; Le mercredi de 09h30 à 12h00 ; Le vendredi de 09h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;
- Sur support électronique :
- Depuis un poste informatique accessible à la COVATI, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés plus haut ;
- Sur le site Internet de la COVATI à l'adresse suivante : https://www.covati.fr/la-covati ;
- Sur le site Internet de la préfecture de Côte-d'Or à l'adresse suivante : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/Enquetes-publiques-diverses ;

- Sur le registre dématérialisé sécurisé mis en place pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7611.
En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier auprès de la COVATI (4 allée Jean Moulin, BP 16 - 21120 IS-SUR-TILLE - Tél. 03.80.95.41.44).
Observations du public : Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être formulées avant la clôture de l'enquête (soit au plus tard le lundi 26 octobre 2026 avant 17h00) :
- Sur les registres d'enquête sur support papier, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destinés à recevoir les observations, les propositions et les contre-propositions du public sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU de TIL-CHÂTEL, qui seront tenus à la disposition du public respectivement à la COVATI et en mairie de TIL-CHÂTEL dans les mêmes conditions que le dossier sur support papier (cf. plus haut) ;
- Par courrier adressé au nom du commissaire enquêteur au siège de la COVATI, qui sera transmis au commissaire enquêteur ;
- Sur le registre dématérialisé mentionné plus haut : https://www.registre-dematerialise.fr/7611 ;
- Par voie électronique à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-7611@registre-dematerialise.fr ; Les observations transmises par courriel seront également publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.
La consultation des observations du public sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité qui en découle du PLU de TIL-CHÂTEL est accessible pendant la durée de l'enquête à la COVATI ou à la mairie de TIL-CHÂTEL. La communication d'une copie de ces observations est également possible aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête, par demande formulée auprès de la COVATI.
La consultation des observations transmises par voie électronique est accessible sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7611
Permanences du commissaire enquêteur : Le tribunal administratif de Dijon a désigné M. Pierre ALEXANDRE, expert foncier et immobilier, en qualité de commissaire enquêteur, et M. Jacques SIMMONOT adjoint au subdivisionnaire DDE DIJON SUD en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
- Le vendredi 25 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 à la mairie de TIL-CHÂTEL (3 rue d'Aval) ;
- Le mercredi 14 octobre 2026 de 14h00 à 17h00 à la COVATI (4 allée Jean Moulin à IS-SUR-TILLE) ;
- Le lundi 26 octobre 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de TIL-CHÂTEL (3 rue d'Aval).
Consultation et communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour rendre son rapport et ses conclusions motivées concernant l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU de TIL-CHÂTEL, ainsi que les dossiers d'enquête mis à la disposition du public, les registres et les documents annexés.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la COVATI, à la mairie de TIL-CHÂTEL, ainsi qu'à la préfecture de la Côte-d'Or (SG/DCPPAT/Pôle environnement et urbanisme 53 rue de la préfecture - 21000 DIJON), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.
Ils seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or à l'adresse suivante : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/Enquetes-publiques-diverses.
Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et autorité compétente : Le président de la COVATI est compétent pour approuver la déclaration de projet. Le maire de Til-Châtel est quant à lui compétent pour approuver la mise en compatibilité du PLU de la commune avec le projet, et, en cas de refus du maire, la préfète de la Côte-d'Or est compétent pour prendre l'arrêté approuvant la mise en compatibilité du PLU de TIL-CHÂTEL et notifier sa décision au président de la COVATI.
DIJON, le 01/09/2026,
La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,
Denis BRUEL.
L2604527

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

M. FERANDINO René
M. FERANDINO rené né le 19/11/1935 à 57100 THIONVILLE demeurant 40 Rue du Chardenois, 21110 CESSY SUR TILLE agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de FERRANDINO.
L2604903

AVIS DIVERS

M^{me} Jacqueline CERNEAU
Par testament olographe du 20 avril 2011, M^{me} Jacqueline Camille CERNEAU, veuve de M. Georges FOISSAC, demeurant à DIJON (21), 43 avenue Françoise Giroud, décédée à DIJON, le 3 juillet 2026 a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Arielle BONNOTTE, notaire à DIJON le 13 aout 2026. Un acte complémentaire contenant contrôle de la saisine du légataire universel a été dressé le 8 septembre 2026.
Les oppositions pourront être formées au siège de la SELAS JOUFFROY ET FILES, titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargé du règlement de la succession.
L2604902

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 22 septembre 2026
Monsieur Stéphane MODIN (EI), 13 route de Langres, 21490 Norges -la-Ville, RCS Greffe de Dijon 404 291 965. Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Mars 2026 , désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2604915

SARL TRANSPORT STEPHANE WEBER, Route d'Esbarres, Zone Industrielle, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 843 054 164. Transports routiers de fret de proximité. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon.
L2604916

M. BOUVIER Wesley, William (EI), 11 Rue de l'Hôpital, 21008 Dijon Cedex, RCS Greffe de Dijon 451 927 297. Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 5 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2604917

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

Monsieur Cyril BULOT (EI), 105 boulevard de Troyes, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 404 574 303. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 ans nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2604918

SARL BEAUN'PROLINGE, 31 Rue Buffon, Zac Porte de Beaune, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 983 096 645. Blanchisserie-teinturerie de détail. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2604919

SAS DWOOD, 10 Rue des Perrières, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 894 364 454. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2604935

SARL MINOTERIES DE VARANGES-DROIN MICHELOT ET CIE, Varanges, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 435 520 085. Meurerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2604938

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 22 septembre 2026

SARL JANIN BTP, 8 Impasse des Prés Sampagny, 21160 Couchey, RCS Greffe de Dijon 489 360 685. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604932

SARL GEANT SERVICES DIJON, 25 Route de Ruffey, 21250 Villy-le-Moutier, RCS Greffe de Dijon 834 890 154. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604933

SAS D'JAYS, 12 Rue Eugène Spuller, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 981 216 617. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604934

SARL PHARMACIE SAINTOT ENGELMANN, 9 BIS Rue du Bief du Moulin, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 418 957 254. Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Août 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2604936

SARL CHEZ BALOU, 34 Rue de la République, 21250 Seurre, RCS Greffe de Dijon 988 281 911. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2604937

PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Jugement du 22 septembre 2026

SAS JPM ET ASSOCIES, 6B Avenue du Général Canzio, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 378 379 580. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604928

SARL 3S3NS, 6B Avenue Général Canzio, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 978 532 059. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604929

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 22 septembre 2026

SAS FIGATRANS BOURGOGNE, 8 Chemin de la Noue, Centre d'Affaires de la Noue, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 515 375 327. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604930

SARL IMMO RENOVATION, 1 Rue Jacques Daguerre, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 839 102 845. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Août 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604931

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 22 septembre 2026

SARL SOS TP AGRI, 2 Rue de la Grouvotte, 21450 Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, RCS Greffe de Dijon 789 943 958. Réparation de machines et équipements mécaniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604920

EIRL Jessica CORDELIER, 1 place Victor Noël, 21310 Beire-le-Châtel, RCS Greffe de Dijon 791 658 917. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604921

SARL M.A., 94 Rue Emile Gruet, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 879 339 042. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604922

SNC AU BILLARD GOURMAND, 37 Avenue du Général de Gaulle, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 811 088 566. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604923

SAS AZ RENOV, 32 Rue de l'Usine, 21250 Pouilly-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 984 397 042. Construction d'autres bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604924

SAS L'ATELIER, Rue Sous la Velle, 21190 Nantoux, RCS Greffe de Dijon 847 486 271. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604925

SARL RH RENO, 9 Rue de Franche-Comté, 21760 Lamarche-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 949 989 834. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604926

SARL DB NAILS, 2 Route Nationale, 21170 Losne, RCS Greffe de Dijon 992 460 634. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604927

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric

DEJESUS Emmanuelle

03.80.68.23.67

redaction.jdp@legalnet.org

Yonne

MODIFICATION DE STATUTS

RAJ POOT
SASU au capital de 1.000 Euros
Siège social :
24 rue Robert Petit
89300 JOIGNY
991 940 966 R.C.S. de SENS
L2604931

Le 21/09/2026, l'associé unique a décidé de nommer président, M^{me} Suganthly MARISILIN ÉP.YOGARAJAH, 21 avenue de la Redoute - 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE en remplacement de M^{me} Gowry RATNAM ÉP. SUHATHAS.
Mention au R.C.S. de SENS. L2604885

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI B2S
Société civile immobilière
au capital de 60.000 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENOY
791 656 499 R.C.S. Auxerre

Avis de nomination d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, les associés ont décidé de nommer Madame Marie -Paule PAYET, demeurant 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000), et ce à compter du 2 septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Avis de transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, les associés ont décidé de transférer le siège social du 14 allée Moret à VENOY (89290) au 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000), et ce à compter du 2 septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

BBC
Société par actions simplifiée
au capital de 1.063.250 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENOY
487 815 847 R.C.S. Reims

Avis de nomination d'un directeur général

Aux termes d'un procès-verbal en date du 2 septembre 2026, le président a nommé en qualité de directeur général Madame Marie-Paule PAYET, demeurant 25 La Tour Coulon - 89000 AUXERRE, et ce, pour une durée illimitée.

Avis de transfert de siège social

Aux termes d'un procès-verbal en date du 2 septembre 2026, le président a décidé de transférer le siège social du 14 allée Moret à VENOY (89290) au 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000), et ce à compter du 2 septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.

L2604948

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI OLIMPE
Société civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENOY
952 342 269 R.C.S. Auxerre

Avis de fin de mandat de cogérante

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 septembre 2026, les associés ont pris acte de la fin du mandat de cogérante de Madame Sophie CICHY, et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : La gérance.

L2604949

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

CIBAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622.45 Euros
Siège social :
ZAC Les Terres du Canada
33 rue des Iles
89470 MONETEAU
380 475 103 R.C.S. Auxerre

Avis de fin de mandat de cogérante

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 septembre 2026, l'associée unique a pris acte de la fin du mandat de cogérante de Madame Sophie CICHY, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : L'associée unique.

L2604947

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI DES VIOLETTES
Société civile immobilière
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENOY
804 342 921 R.C.S. Auxerre

Avis de nomination d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, les associés ont décidé de nommer Madame Marie -Paule PAYET, demeurant 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000) en qualité de co-gérante de la société et ce avec effet du 2 septembre 2026 et sans limitation de durée.

Avis de transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, les associés ont décidé de transférer le siège social du 14 allée Moret à VENOY (89290) au 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000), et ce à compter du 2 septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2604952

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI DES 2 C
Société civile
au capital de 50.000 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENOY
450 166 772 R.C.S. Auxerre

Avis de changement de représentant permanent de la gérante

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, les associés ont pris acte que le représentant permanent de la société HOLDING CICHY, gérante de notre société, est désormais Monsieur Brice CICHY en remplacement de Monsieur Bernard CICHY.

Avis de nomination d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, les associés ont décidé de nommer Madame Marie -Paule PAYET, demeurant 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000) en qualité de co-gérante de la société et ce avec effet du 2 septembre 2026 et sans limitation de durée.

Avis de transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2026, les associés ont décidé de transférer le siège social du 14 allée Moret à VENOY (89290) au 25 La Tour Coulon à AUXERRE (89000), et ce à compter du 2 septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2604951

LES COQS EN POLO
SCI au capital de 100 €
Siège social : 8 RUE DE SEVILLE
11000 CARCASSONNE
RCS de CARCASSONNE n°939 462 289

Transfert de siège

Par décision de l'AGM en date du 09/09/2026, il a été décidé le transfert de siège social. Autrefois fixé à CARCASSONNE (11000), 8 RUE DE SEVILLE, il sera à compter du 13/09/2026, fixé à COUTARNOUX (89440), 13 route de Dissangis, La Grange Brûlée.

Gérance : M. COQUINOT Etienne 13 route de Dissangis, La Grange Brûlée 89440 COUTARNOUX.

Objet : La Société a pour objet :- la propriété, la gestion, l'acquisition, de tout bien mobilier ou immobilier tant en France qu'à l'étranger,- de façon accessoire, la vente le cas échéant des biens acquis,- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil..

Durée : 99 ans.

Radiation du RCS de CARCASSONNE et immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Etienne Coquinot - Gérant

L2604954

SCI DU PALAIS
SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 place de la République
89300 JOIGNY
898 763 990 R.C.S. Sens

L'AGE du 01/09/2026 a décidé de transférer le siège social 8 lieudit Arblay - 89116 CUDOT à effet du même jour et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Avis en sera donné au R.C.S. de SENS. L2605035

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SCEA DES ORMES

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 120.000 Euros
Siège social :
22 Grande-Rue - 89800 BEINE
R.C.S. Auxerre 349 739 268

Le 28/09/26, M. Philippe Patrice,
demeurant 3 chemin des Cotats à
BEINE (89), a démissionné de son
mandat de co-gérant de la société
SCEA DES ORMES sans être
remplacé.

Pour avis : La gérance.

L2604961

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE

3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI RAVIER II

Société civile au capital de 8.000 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENNOY
424 477 883 R.C.S. Auxerre

Avis de fin de mandat
d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en
date du 2 septembre 2026, les associés
ont pris acte de la fin du mandat de
cogérante de Madame Sophie CICHY,
et ont décidé de ne pas pourvoir à son
remplacement.

Avis de nomination
d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en
date du 2 septembre 2026, la collectivité
des associés a décidé de nommer Madame
Marie-Paule PAYET, demeurant 25 La
Tour Coulon à AUXERRE (89000) en
qualité de co-gérante de la société et
ce avec effet du 2 septembre 2026 et
sans limitation de durée.

Avis de transfert
de siège social

Aux termes d'une délibération en
date du 2 septembre 2026, la collectivité
des associés a décidé de transférer
le siège social du 14 allée Moret, à
VENNOY (89290) au 25 La Tour Coulon
à AUXERRE (89000), et ce à compter
du 2 septembre 2026, et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2604963

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE

3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI DES 3 B

Société civile immobilière
au capital de 135.000 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENNOY
449 951 912 R.C.S. Auxerre

Avis de fin de mandat
d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en
date du 2 septembre 2026, les associés
ont pris acte de la fin du mandat de
cogérante de Madame Sophie CICHY,
et ont décidé de ne pas pourvoir à son
remplacement.

Avis de nomination d'un
cogérant

Aux termes d'une délibération en
date du 2 septembre 2026, la collectivité
des associés a décidé de nommer Madame
Marie-Paule PAYET, demeurant 25 La
Tour Coulon à AUXERRE (89000) en
qualité de co-gérante de la société et
ce avec effet du 2 septembre 2026 et
sans limitation de durée.

Avis de transfert
de siège social

Aux termes d'une délibération en
date du 2 septembre 2026, la collectivité
des associés a décidé de transférer
le siège social du 14 allée Moret, à
VENNOY (89290) au 25 La Tour Coulon
à AUXERRE (89000), et ce à compter
du 2 septembre 2026, et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2604964

SAS Aviprest'

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
Chemin du Bas de la Garenne
Les Vallées de Cérilly
89320 CERILLY
R.C.S. Sens 103 964 326

Suivant délibération de l'assemblée
générale extraordinaire du 24/09/2026,
M^{me} Agathe DA ROCHA, demeurant 1
rue du Presbytère - 10160 BERULLE
été nommée en qualité de directeur
général, à compter du 24/09/2026.

Mention sera faite au R.C.S. de
SENS.

Pour avis.

L2605012

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE

3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI
SAINT EXUPERY

Société civile immobilière
au capital de 110.000 Euros
Siège social :
14 allée Moret - 89290 VENNOY
449 951 979 R.C.S. Auxerre

Avis de nomination
d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en
date du 2 septembre 2026, la collectivité
des associés a décidé de nommer Madame
Marie-Paule PAYET, demeurant 25 La
Tour Coulon à AUXERRE (89000) en
qualité de co-gérante de la société et
ce avec effet du 2 septembre 2026 et
sans limitation de durée.

Avis de transfert de siège

Aux termes d'une délibération en
date du 2 septembre 2026, la collectivité
des associés a décidé de transférer
le siège social du 14 allée Moret, à
VENNOY (89290) au 25 La Tour Coulon
à AUXERRE (89000), et ce à compter
du 2 septembre 2026, et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2604965

3AMD

SAS au capital de 1.500 Euros
Siège social : 1 place de la République
89300 JOIGNY
815 179 312 R.C.S. Sens

L'AGE du 01/09/2026 a décidé de
transférer le siège social 8 lieudit Arblay
- 89116 CUDOT à effet du même jour
et de modifier corrélativement l'article
4 des statuts. Avis en sera donné au
R.C.S. de SENS.

L2605036

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SCI CHABLIS CENTRE

SCI au capital de 15.244,90 Euros
Siège social :
8-9 place du Général de Gaulle
89800 CHABLIS
391 836 921 R.C.S d'Auxerre

Le 18/06/2026, l'associé unique a
approuvé les comptes de liquidation,
déchargé le liquidateur M. THIERRY
WOLFF, 20 avenue Jean Jaurès
- 89800 CHABLIS de son mandat et
constaté la clôture des opérations de
liquidation à compter du 18/06/2026.

Radiation au R.C.S. d'AUXERRE.
L2604896

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

ESPACE
CHAUFFAGE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7.000 Euros
Siège social :
17 B route de Chambéry
89400 EPINEAU LES VOVES
Siège de la liquidation :
15 route de Chambéry
89400 EPINEAU LES VOVES
R.C.S. Sens 489 336 149

Par PV du 30/06/26, il résulte que
les associés, après avoir entendu le
rapport du liquidateur, ont approuvé les
comptes de liquidation, donné quitus
au liquidateur M. PORQUET Marc et
déchargé ce dernier de son mandat, et
prononcé la clôture des opérations de
liquidation. Les comptes de liquidation
seront déposés au greffe du tribunal de
commerce de SENS.

Mention sera faite au R.C.S. de
SENS.

Pour avis.

L2604985

DISSOLUTION

DE SOCIETE

JADETOM INVEST

SAS en liquidation
au capital de 700.000 Euros
Siège social : La Villotte
1 bis rue de l'Etang Jussier
89240 CHEVANNES
Siège de la liquidation : La Villotte
1 bis rue de l'Etang Jussier
89240 CHEVANNES
R.C.S. Auxerre 808 575 310

L'associé unique, par décision du
31/08/2026 a :

- Constaté - à la date du 31/08/2026
- la dissolution de la société et sa mise
en liquidation amiable conformément
aux dispositions statutaires et aux
articles L 237-1 et suivants du Code de
commerce ;

- Nommé à compter du 31/08/2026
en qualité de liquidateur M. Didier ABEL
-COINDOZ, dmt à La Villotte, 1 bis rue
de l'Etang Jussier - 89240 CHEVANNES
pour toute la durée de la liquidation
avec les pouvoirs les plus étendus pour
procéder aux opérations de liquidation,
réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a
autorisé à continuer les affaires en cours
et à en engager de nouvelles pour les
besoins de la liquidation.

La correspondance, les actes et
documents concernant la liquidation
doivent être adressés et notifiés à : La
Villotte, 1 bis rue de l'Etang Jussier
- 89240 CHEVANNES, siège de la
liquidation. Les actes et pièces relatifs
à la liquidation seront déposés au greffe
du tribunal de commerce d'AUXERRE
en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.

L2604905

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS

SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE

18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

SOJA'JOY

société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 55.000 Euros
Siège social :
15 rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
534 986 914 R.C.S. Sens

L'assemblée générale extraordinaire
du 10 septembre 2026, a décidé la
dissolution anticipée de la société à
compter du 10 septembre 2026, sa
mise en liquidation, et a nommé comme
liquidatrice Madame Sophie CACHOT,
demeurant 15 rue Valentin Privé
- 89300 JOIGNY avec les pouvoirs
les plus étendus pour réaliser les
opérations de liquidation et parvenir à
la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au
siège social de la société situé 15 rue
Valentin Privé - 89300 JOIGNY, adresse
à laquelle toute correspondance
devra être envoyée, et tous les actes
et documents relatifs à la liquidation
devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs
à la liquidation sera effectué au greffe
du tribunal de commerce de SENS
et mention sera faite au Répertoire
National des Entreprises.
L2604908

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SAS KÉRINIS

Le 30/09/2026, l'associé unique de
la SAS KÉRINIS au capital de 1.000 €,
dont le siège social est à SAINTE
MAGNANCE (89420) Moulin Châtelain,
851 653 360 R.C.S. AUXERRE, a
décidé la dissolution anticipée volontaire
de la société à compter du même jour.
M. Thierry de FONTENAY a été nommé
liquidateur. La correspondance et actes
concernant la liquidation doivent être
notifiés au siège de la liquidation à
SAINTE MAGNANCE (89420), Moulin
Châtelain. Le dépôt des actes et pièces
relatifs à la liquidation sera effectué
auprès du TAE d'AUXERRE. Cette
dissolution met fin aux fonctions du
président.

Pour avis : Le président.

L2605002

BPRT Conseils

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social :
30 Grande Rue - 89420TALCY
Siège de liquidation :
30 Grande Rue - 89420 TALCY
979 512 910 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date
du 3 septembre 2026, l'associé unique
a décidé la dissolution anticipée de la
société à compter du 3 septembre 2026
et sa mise en liquidation amiable sous le
régime conventionnel. Monsieur Brice
PARENT, demeurant 30 Grande Rue -
89420 TALCY, associé unique, exercera
les fonctions de liquidateur pour réaliser
les opérations de liquidation et parvenir
à la clôture de celle-ci. Le siège de la
liquidation est fixé 30 Grande Rue -
89420 TALCY. C'est à cette adresse que
la correspondance devra être envoyée et
que les actes et documents concernant
la liquidation devront être notifiés. Les
actes et pièces relatifs à la liquidation
seront déposés au greffe du tribunal de
commerce de AUXERRE, en annexe au
Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2604819

AVIS DIVERS



SELASU Déolinda Carla
PINCHOT
Notaire
à AIX VILLEMUR PALIS (10100)
AIX EN OTHE
Tél. : 03.25.46.70.10
deolinda.carla.pinchot@notaires.fr

Commune
de MONTIGNY-
LARESLE
et de VENOUSE

Vente de parcelles boisées

Conformément aux dispositions de
l'article L. 331-19 du Code forestier, avis
est donné de la vente des biens ci-après
désignés : Commune de MONTIGNY-
LARESLE (YONNE) 89230, lieudit Les
Eglands, B 561 pour 00 ha 13 a 05 ca,
Commune de VENOUSE (YONNE)
89230, lieudit L'homme mort, D 438
pour 00 ha 17 a 74 ca, Commune de
VENOUSE (YONNE) 89230, lieudit
Chemin de Montigny, D 571 pour 00 ha
17 a 98 ca. Moyennant le prix principal de
huit cent soixante-cinq euros et soixante
centimes (865,60 €), payable comptant à
la signature, outre les frais d'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée
contiguë au bien vendu dispose d'un
délai de deux mois à compter de
l'affichage en mairie de MONTIGNY LA
RESLE (Yonne) soit à compter du 30
avril 2026 et de l'affichage en mairie de
VENOUSE, soit à compter du 18 mai
2026 pour faire connaître à Me Déolinda
Carla PINCHOT, mandataire du vendeur
qu'il exerce son droit de préférence dans
les conditions de l'article précité.
L2605016

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

AUTOMOBILE

Renault mise sur le GPL

Tendance. Renault et Dacia sont les seuls constructeurs à proposer sur le marché français une vraie gamme de voitures équipées de moteurs fonctionnant au sans plomb et au GPL.



La nouvelle Clio et les SUV Captur et Symbioz peuvent recevoir le nouveau bloc ECO-G 120 à bicarburation.

On ne peut pas dire que le GPL (gaz pétrole liquide) remporte un franc succès sur le marché français. 57.681 immatriculations en 2024, 55.499 l'an dernier et 29.170 au premier semestre 2026. D'un exercice à l'autre, sa part de marché reste stable : 3,4%. Il est vrai que jusqu'il y a peu de temps, seule Dacia proposait une alternative GPL sur l'ensemble de sa gamme. De façon beaucoup plus timide, Renault l'a également mis à son catalogue. Compte-tenu d'une offre aussi réduite, rien d'étonnant à ce que les chiffres de ventes ne décollent pas...

Et pourtant, à l'heure des comptes, le GPL ne manque pas d'atouts sonnants et réverbérants. Surtout sur fond de guerre au Moyen Orient embrasant les prix à la pompe. Quand le litre de sans plomb explose le plafond des deux euros, le GPL campe sur le seuil d'un euro et fait office de valeur refuge. Certes, la consumma-

tion en mode GPL est supérieure de 20 à 25% environ par rapport au sans plomb mais la différence de prix du litre compense largement ce surcoût. Autres avantages du GPL : une autonomie d'exception grâce aux deux réservoirs qui se complètent et assurent aisément plus de 1200 km entre deux passages à la station-service. Sans oublier les émissions de CO2 réduites. Un exemple, sur le bloc Eco-G 120 Renault équipant la nouvelle Clio, on passe de 122 à 106g/km. Une différence de l'ordre de 9%. Le point le plus négatif est lié au nombre de points de ravitaillement en GPL. En France, on compte 1600 pompes, soit une tous les 40 à 50km environ. Si cela apparaît suffisant par rapport aux 300.000 voitures en circulation, leur répartition est inégale à l'échelon du territoire et peut entraîner des difficultés à faire le plein dans certaines zones. Sans risque de tomber en rade cependant puisque le réservoir d'essence assure le relais

automatiquement, de façon transparente pour le conducteur. Ce n'est pas le moindre des avantages de la bicarburation. Il est également possible d'opter manuellement pour l'un ou l'autre carburant au moyen d'une commande sur le tableau de bord.

JUSQU'À 1.500 km D'AUTONOMIE

La volonté du premier constructeur automobile français de se doter d'une vraie gamme GPL constituée d'un trio de best-sellers, les Clio, Captur et Symbioz, équipés d'un nouveau bloc plus performant, plus agréable à l'usage et plus économique, proposant une alternative crédible économiquement aux versions thermiques classiques et hybrides, devrait permettre aux ventes de décoller.

Les trois Renault partagent le même moteur. Il s'agit d'une nouvelle génération du trois cylindres 1,2l à injection directe d'une puissance de 120ch, assortie d'un couple

de 200 Nm. Un supplément de 20ch et de 30Nm de couple par rapport à l'ancien bloc Eco-G. Ce n'est pas négligeable et situe la Clio à un niveau comparable à celui de la version essence de 115ch. Sur la toute nouvelle génération Clio, commercialisée au printemps, le nouveau Eco-G est accouplé à la transmission automatique EDC Renault à double embrayage. Un supplément d'agrément en usage quotidien, en particulier dans la circulation urbaine. Le Symbioz dispose d'une boîte manuelle classique à six rapports.

Dans la perspective d'offrir la plus grande autonomie possible, Renault a augmenté de plus de 50% la contenance du réservoir de GPL en la passant de 32l à 50l. Avec les 39l du réservoir d'essence, on dispose de près de 90l de carburant sur la Clio. Sur le SUV Symbioz, on atteint 98l de contenance au total. Avec la clé des niveaux d'autonomie record. Sur la base des normes de consommation

conventionnelles, le constructeur met en avant jusqu'à 1500km sans passer à la pompe pour les Symbioz et Captur et 1450km pour la Clio. En usage réel, on peut tabler sur plus de 1200km entre deux ravitaillements. C'est exceptionnel et compense le nombre plutôt faible de stations proposant du GPL. L'implantation d'un deuxième réservoir restreint le volume du coffre. C'est moins perceptible sur le duo de SUV que sur la Clio dont la capacité se réduit à 260l.

Pour trouver leur place sur le marché et convaincre les clients, les versions GPL sont disponibles à des tarifs comparables à ceux des motorisations thermiques classiques chez Renault ou dans la concurrence. C'est le cas en particulier avec la nouvelle Clio. Ceux qui estiment la barre trop haute peuvent se rabattre sur la Dacia Sandero Eco-G 120 qui dispose du même moteur.

Dominique Marée

John Lang. 1972 : le Bloody Sunday en janvier, le premier sommet de la Terre en juin et le dernier pas sur la Lune en décembre. Et parmi ces événements fabuleux s'en cache un autre plus discret, qui a pourtant mis un sourire sur le visage de milliers de personnes : la naissance de John Lang à Paris. Et croyez-moi, il est bien plus fun que le sommet de la Terre.

Un barde du chaos... tout de même très ordonné



Encore enfant, John Lang va fréquemment changer de lieu de vie au gré du travail de son père, typographe de métier. Paris, Essonne, banlieue parisienne, Bretagne, Morbihan, Finistère, re-banlieue parisienne, 17^e arrondissement, 19^e, 11^e... John grandit, et suit naturellement les traces familiales en passant un CAP de photocomposition au Lycée du Livre Maximilien Vox de Paris.

TOUJOURS FAIRE FORTE IMPRESSION

À 18 ans, il travaille déjà chez un imprimeur spécialisé dans les calendriers. Il évolue ironiquement entre les calendriers pour routiers aux égéries callipyges et les almanachs religieux ou remplis de chats un peu trop mignons pour être honnêtes. Mais cette première rencontre avec le monde du travail ne se passe pas vraiment comme prévu : « *Je me suis rendu compte que je faisais en une demi-journée le travail qu'un ancien de la boîte abattait en trois jours. Là-bas, j'ai eu beaucoup de temps pour lire...* ».

Rapidement, il doit se préparer au service militaire, encore obligatoire à l'époque. Il l'effectue à Joigny, et est alors à nouveau frappé par quelque chose qu'il a déjà rencontré au boulot : « *J'ai eu une prise de conscience, celle de l'incompétence générale du monde. Là-bas, je minuais mes heures effectives de travail, alors qu'on m'avait tout de même affecté quatre emplois. Eh bien, mon temps de travail réel était de... 14 % !* ». Cette observation de l'incompétence généralisée va rester dans un coin de sa tête et germer tout doucement.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Mais il temps de revenir à la vie civile. Et là, c'est le drame (musique qui fait peur) : le métier de photocompositeur a quasiment disparu pendant ses dix mois sous les drapeaux, et a été remplacé par la fameuse publication assistée par ordinateur (PAO). Aucun problème, John comprend vite ces nouveaux outils et se met à jour naturellement. C'est d'ailleurs une caractéristique qui le définit dans beaucoup de domaines, puisqu'il apprend en parallèle et en autodidacte – mais pas en dilettante – « quelques » instru-



Crédit : DR

ments : guitare, basse, flûte, batterie... avec une attirance certaine pour les instruments celtiques. Laissons cela pour l'instant, et penchons-nous sur l'avenir professionnel de John Lang, qui passe alors en 1995 par... la très sérieuse OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques). « *L'amicale des anciens élèves de mon lycée me trouvait tous mes boulots. Mon prof m'a alors proposé pour un poste de photocompositeur à l'OCDE, qui en avait encore besoin.* »

QUAND C'EST GRATUIT, C'EST TOI LE PRODUIT

John passe donc ses jours à produire des brochures pour l'OCDE. Puis il se met au Web (bien avant que ce ne soit « normal ») et devient le premier webmaster de l'organisation. À nouveau, il gère bien son travail et dispose d'assez de temps pour laisser libre cours à quelques lubies. « *Un jour, je me suis*

retrouvé à jouer dans un couloir de la flûte irlandaise à l'ancien ministre des Finances du Mexique et futur secrétaire général de l'OCDE José Ángel Gurría ! ». Il joue fréquemment dans des groupes comme TornadoD, et touche logiquement de très près tout ce qui concerne l'enregistrement. Il crée également son propre site sur lequel il publie de très nombreuses expérimentations numériques (sous le nom de Pen of Chaos, ou PoC), comme par exemple une chorale d'un nouveau type enregistrée chez chaque chanteur et mixée à distance. « *Je suis passé plusieurs fois à la télé, car personne ou presque ne programrait de sites internet en 1995.* » Tout cela le mène, un beau jour de 2001, à lancer – sur un réseau qui n'est pas encore une poubelle mais un simple océan de bonnes idées – ce qui s'appelle alors une « *saga MP3* », une sorte de série audio totalement déjantée nommée « *Le Donjon de Naheulbeuk* ». Il s'agit de l'histoire

d'un groupe d'aventuriers de jeu de rôle qui parcourent un donjon, mais qui sont particulièrement... incompétents. Tiens donc... Et pour rendre tout ça plus amusant, il réutilise tout ce qu'il a enregistré pendant ses années d'armée et de travail. Comme quoi, rien ne se perd.

Mais pourquoi fait-il cela ? Pour l'agent ? Non, c'est gratuit. Pour la gloire ? Non, il travestit sa voix et dit plein de gros mots. Pourquoi, alors ? Certainement pour s'amuser. Et il n'est manifestement pas le seul à aimer rigoler, puisque cela plaît rapidement à des milliers de fans.

AUPRÈS DE MON ARBRE...

Le Donjon de Naheulbeuk devient un phénomène underground. Un groupe musical (d'un genre nouveau) est créé, le Naheulband, et fait des tournées partout dans le monde francophone. « *Je pouvais jouer devant 4.000 personnes le samedi, et me retrou-*

ver le lundi en réunion à l'OCDE avec quatre collègues pas très marrants ». En 2004, John achète un étang dans l'Yonne pour se reposer et fuir Paris. En 2009, il achète la maison qui va avec et s'installe ainsi définitivement en Bourgogne. Entre-temps, il quitte l'OCDE et

« *Un jour, je me suis retrouvé à jouer dans un couloir de la flûte irlandaise à l'ancien Ministre des finances du Mexique et futur secrétaire général de l'OCDE !* ».

commence à vivre exclusivement de ce qu'il crée. Et ce n'est clairement pas près de s'arrêter. En vrai bourreau de travail,

John commet une bonne poignée de romans, scénarise des bandes dessinées issues de son univers, sort des albums musicaux diablement inspirés. Et tout fonctionne auprès des fans, en majeure partie parce que la démarche est de qualité, sincère et foncièrement drôle. Naheulbeuk a même déjà donné naissance à trois jeux vidéo depuis 2020, et deux autres devraient suivre dans quelques mois. Dernier exploit en date : en juin dernier, le financement participatif du dernier album du Naheulband sur Ulule a explosé les compteurs et rapporté 1.749 % de ce qui était demandé pour son édition. Et tout ça 25 ans après la création d'une simple série de petits fichiers audio rigolos. Si l'on devait ne retenir qu'une chose de cette histoire, c'est que John Lang est la preuve vivante qu'on n'utilise son temps à bon escient que lorsqu'on l'accorde à ce qui compte vraiment : faire ce que l'on aime et rire de tout le reste.

JEAN-FRANÇOIS CAUX

1972

Naissance à Paris.

1990

Service militaire à Joigny.

1995

Entrée à l'OCDE.

2001

Création du Donjon de Naheulbeuk.

2009

Emménagement dans l'Yonne.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

